

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ⵎⴰⵎⴻⵔⴰ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⵜ ⵜⴰⵖⴰⵏⵏⵜ

ⵍⵓⵎⵓⵔⵓⵎⴰⵎⴻⵔⴰ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⵜ ⵜⴰⵖⴰⵏⵏⵜ

ⵍⵓⵎⵓⵔⵓⵎⴰⵎⴻⵔⴰ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⵜ ⵜⴰⵖⴰⵏⵏⵜ

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES
DEPARTEMENT LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES



جامعة مولود معمري- تيزي وزو
كلية الآداب واللغات

N° d'Ordre :

N° de série :

**Mémoire en vue de l'obtention
Du diplôme de master II**

DOMAINE : Lettre et Langue

FILIERE : Langue et Culture Amazighe

SPECIALITE : Anthropologie Culturel et du Patrimoine Amazighe

Titre

**Etude descriptive et analytique du trousseau de la mariée dans les
villages des Ait Bouaddou en Kabylie (1975-2022).**

Présenté par :
BOUDJEMA Sonia

Encadré par :
Mrs. Kinzi Azedine

Jury de soutenance :

Présidente : DAHMANI Samia, Professeur, UMMTO

Encadreur : KINZI Azedine, Professeur, UMMTO

Examineur : SALHI Karim, MCA, UMMTO

Promotion : 2022-2023



REMERCIEMENT

Je souhaite avant tout remercier Mrs. KINZI Azedine de ma avoir encadré, et pour son aide précieuse, ses conseils avisés et sa patience, durant l'élaboration de ce mémoire.

Ensuite je voudrais adresser ma profonde gratitude à tout les professeurs du département de langue et culture Amzighes.

Un grand merci également à tous les habitants d'Ait Bouaddou qui ont accepté de répondre à mes questions.

Enfin, je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance envers mes très chers parents, ma Sœur, mon frère et mes amis, pour leur soutien sans faille et l'amour inconditionnel qu'ils me portent, lesquels m'ont empêché bien des fois de baisser les bras.

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à mes chers parents pour leur soutien, leur patience, leur encouragement durant mon parcours scolaire.

A ma sœur et mon frère ainsi a tous mes amis.

A tous mes camarades du département de langue et culture Amazighes.

A ceux qui travaillent sur le développement de la langue berbère.

Table des matières

Introduction

Chapitre I : Le Cadre Méthodologique

Introduction	4
1-Présentation du sujet :	4
2-Le choix du sujet	5
3-La problématique :	5
4-Les hypothèses :.....	7
5-Définition des concepts :	8
6-Techniques de recherche:.....	9
6-A- L'OBSERVATION PARTICIPANTE :	9
6-B-L'ENTRETIEN :	10
7-Méthodes d'analyse :	10
7-A- METHODE ETHNOGRAPHIQUE :	11
7-B- ANALYSE DU CONTENU DES ENTRETIENS :	11
8-Les difficultés de la recherche :	11

Chapitre II : les fêtes de mariage entre le passé et le présent dans la région des Ait Bouaddou

Introduction :.....	13
1-Présentation de la région d'Ait Bouaddou :	13
2- L'organisation des fêtes du mariage :	13
3- Les fiançailles :	14
3-A- LES FIANÇAILLES DANS LE PASSE:	14
3-B- LES FIANÇAILLES D'AUJOURD'HUI :	15
4- Le jour de henni :	16
4-A- DANS LE PASSE :	16
4-a-1 Chez la famille du marié :.....	16
4-a-2- Chez la famille de la mariée :.....	17
4-B- LE JOUR DE HENNI AUJOURD'HUI :	18
4-b-1- Chez la famille du marié :	18
4-b-2- Chez la famille de la mariée :	19
4-b-3- Les préparations de la mariée :	19
4-b-4- Le soir :	20
5-Le jour de mariage (ass n tidtin, nay ass n temyra).....	21

5-A- DANS LE PASSE :	21
5-a-1- Chez la famille du marié :	21
5-a-2- Chez la famille de la mariée :	21
5-a-3- La nuit de noce (anekcum n yesli yer teslit).....	22
5-B-CELUI D’AUJOURD’HUI :	22
5-b-1- Chez la famille du marié :	22
5-b-2- Le cortège.....	22
5-b-3- L’arrivée du cortège à la demeure de la mariée :	23
5-b-4- Chez la famille de la mariée.....	23
5-b-5- Faire sortir la mariée :	23
5-b-6- L’arrivée de la mariée à sa nouvelle demeure :	24
5-b-7- La soirée musicale (urar).....	24
5-b-8- Le rituel de « ssbuḥ n teslit » : exhibition de la mariée :	24
6- le dernier jour de la fête (ass n waman).....	25
Conclusion :	26
ChapitreIII: Les profils des mariées	
Introduction
1- Les profils des mariées de 1975 à 2008 :	28
1-A- OUIZA.H DU VILLAGE AIT DJIMAA	28
1-B- CHABHA. I DU VILLAGE AIT AMAR	28
1-C- FAROUDJA.B DU VILLAGE AIT AMAR.....	29
1-D- NADIA.B DU VILLAGE AIT AMAR.....	29
1-E- FAROUDJA. S DU VILLAGE IBADISSEN	29
2-Les profils des mariées de 2010 à 2022.....	30
2-A- KARIMA. S DU VILLAGE IBADISSEN.....	30
2-B- ZOHRA.H DU VILLAGE AIT DJIMA.....	30
2-C- LYLYA. B DU VILLAGE AIT AMAR.....	31
2-D- RAZIKA.DJ DU VILLAGE IBADISSEN	31
2-E- KENZA.F DU VILLAGE AIT IRANE	31
2-F- LYLIA L DU VILLAGE AIT MALEM	32
2-G- THANINA.H DU VILLAGE AIT DJIMAA	32
3- : Synthèse des Profils des mariées enquêtées.....	32
Conclusion.....	34
Chapitre IV; Le contenu du trousseau de la marié	
Introduction :	36
1- Le trousseau de chacune des mariées :	36
1-A- LE TROUSSEAU DE OUIZA.H : MARIEE EN 1975.....	36
1-B- LE TROUSSEAU DE CHABHA.I MARIEE EN 1983	37
1-C- LE TROUSSEAU DE FAROUJDA.B MARIEE EN1990 ET REMARIEE EN 2008.....	37

1-D- LE TROUSSEAU DE NADIA.B ; MARIEE EN 1993	38
1-E- LE TROUSSEAU DE FAROUDJA.S : MARIEE EN 2003	39
1-F- LE TROUSSEAU DE ZOHRA.H : MARIEE EN 2010	39
1-G- LE TROUSSEAU DE KARIMA.S : MARIEE EN 2010	41
1-H- LE TROUSSEAU DE LYLYA B : MARIEE EN 2018	41
1-I-LE TROUSSEAU DE RAZIKA MARIEE EN 2019.....	42
1-J- LE TROUSSEAU DE KENZA MARIEE EN 2020	43
1-K- LE TROUSSEAU DE LYLYA.L ; MARIEE EN 2022	43
1-L- LE TROUSSEAU DE THANINA.H : MARIEE EN 2022	44
2- Les préparations du trousseau :	45
2-A- LES FORMES DE PREPARATION DU TROUSSEAU	45
2-a-1- Les traditions	45
2-a-2- Le contrôle social	46
2-a-3- Les besoins de la mariée :	46
2-B- MOYEN DE LA CONSTITUTION DE TROUSSEAU :	46
2-b-1- Les achats	46
2-b-2- Les cadeaux.....	47
2-b-3- La transmission :	48
2-C-LA DUREE DES PREPARATIONS DU TROUSSEAU DE LA MARIEE :	49
2-c-1- Les préparations avant les fiançailles.....	49
2-c-2- Après les fiançailles :	50
2-c-3- Avant le mariage	50
3- Le qanun qui limite le trousseau :	51
4- Les différences entre les trousseaux :	51
Conclusion.....	53
Chapitre v: La gestion juridique du trousseau (tajmâat)	
Introduction	55
1- Présentation de la loi coutumière limitant les frais de mariage :	55
1-A- LES FIANÇAILLES (LFATIHA) :	55
1-B- LA VISITE APRES LES NOCES	56
1-C- LE JOUR DE HENNI :	56
1-D- LE TROUSSEAU DE LA MARIEE.....	57
2- L'application de la loi de trousseau.....	57
2-A- LA LOI DE TROUSSEAU	57
2-B- LE MOYEN DE DIFFUSION DE LA LOI COUTUMIERE VILLAGEOISE :	58
3- Les sanctions : (lextya).....	59
4-Le système du contrôle du trousseau de la mariée.....	60
5- Le respect de cette loi coutumière :	61

6-Les profils des membres de comité : 62

Conclusion : 63

Conclusion générale

Agzul s Tmazight

Bibliographie

Annexes

Introduction générale

Introduction

La cérémonie de mariage dans la société kabyle se déroule, en générale, dans une durée de trois jours, commençant par le jour de henni, ensuite le jour de la fête, et le dernier jour (agam n teslit). Tout au long de ces jours, des différents rituels accompagnent cette cérémonie de mariage. Ces rituels ont connu des changements à travers le temps. C'est ainsi qu'on peut trouver des rituels qui existaient au passé ont disparu aujourd'hui, et d'autres ont connu des modifications ou sont toujours en permanence et s'adaptent à la modernité de la société kabyle.

« Le mariage est défini comme l'union légitime d'un homme et d'une femme ou comme l'acte par lequel l'homme et la femme se placent dans une situation juridique durable afin d'organiser leur vie commune et préparer la création d'une famille. Bien qu'il soit une institution naturelle : l'homme et la femme sont égaux entant que personne mais complémentaire. »¹

Dans ce présent mémoire nous allons présenter un aspect des rituels de la fête de mariage, en insistant notre un intérêt sur le trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou. Partant d'une enquête anthropologique de terrain dans les villages des Ait Bouaddou, en Kabylie de Djurdjura nous allons montrer le contenu du trousseau de la mariée à travers le tempsde 1975 à 2022, et comment il a pu subir des changements dans l'ère des grandes transformations des villages kabyles.

Le trousseau de la mariée fait partie des rituels de la fête de mariage. C'est un fait social et culturel important qui mérite d'être expliqué où les études sociologiques et anthropologique sont très rares.

En outre, le trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou a une particularité juridique dans la mesure où une loi coutumière établie par les comités des villages d'Ait Bouaddou, limitent les objets contenus dans le trousseau de la mariée. C'est ainsi que le trousseau de la mariée est liée au rituel de la fête, à la mariée et également à la société villageoise qui l'institue et le contrôle.

Notre travail est réparti en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré pour le cadre méthodologique, dans lequel nous avonsprésenté notre thématique, les raison du choix du sujet, construction de laproblématique, émettre les hypothèses, définir le cadre conceptuel

¹ Emile Durkheim, *la sociologie de la famille*, édition de Minit, Paris, 1888, P23

et la méthodologie suivie dans notre enquête de terrain et dans l'analyse des informations recueillies.

Le deuxième chapitre aborde la fête de mariage dans la région d'Ait Bouaddou, entre le passé et le présent et toutes les traditions et rituelles qui accompagnent cette fête dans une perspective dynamique. Cette partie nous permet de faire le lien entre la fête de mariage et le trousseau qui sont en fait indissociables.

Le troisième chapitre, nous a permis de décrire les profils des mariées enquêtées, comme propriétaires des trousseaux que nous avons étudiés. Dans ces profils, nous avons insisté sur quelques éléments fondateurs, tels que l'âge, l'appartenance villageoise, le niveau d'instruction, la profession, l'origine familiale.

Le quatrième chapitre aborde le contenu du trousseau de chacune des mariées enquêtées. Pour ce faire, nous avons abordé les formes de préparation du trousseau, la durée de la préparation et les changements qu'a connus le trousseau de la mariée dans une période de temps qui concerne notre étude.

Le cinquième chapitre, aborde la gestion juridique du trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou. Dans cette partie nous avons insisté sur la présentation de la loi coutumière limitant et contrôlant le contenu du trousseau de la mariée.

Chapitre I :
Le cadre méthodologique

Introduction

Dans ce chapitre nous allons présenter notre thématique, les raisons du choix de sujet, la construction de la problématique, des hypothèses, émises et le cadre conceptuel de notre recherche. Nous allons présenter la méthodologie suivie tant dans l'enquête de terrain que dans l'analyse de nos matériaux empiriques.

L'intérêt de ce chapitre vise à définir notre objet d'étude ainsi que la méthodologie adéquate pour son traitement, et ce, afin d'arriver aux conclusions attendues à travers notre recherche menée sur le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou.

1-Présentation du sujet :

La présentation thématique est la résultante d'une pré-enquête et d'une observation dans notre société kabyle, notamment durant la période des festivités de mariages. En outre, en parallèle, parmi les rituels festifs qui caractérisent la fête de mariage, le trousseau de la mariée qui fait objet d'intérêt pour cette occasion ; notamment ses préparatifs et les achats des objets composant ce trousseau.

Notre travail portera sur la description et l'analyse du trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou à travers le temps (1975-2022). Dans les villages des Ait Bouaddou, le contenu du trousseau de la mariée est varié en effet d'une mariée à une autre, et d'une famille à une autre, d'une période de temps à une autre. Le trousseau a vu des changements sur plusieurs aspects, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Il y a aussi des objets qui ont disparu et d'autres ajoutés dans le trousseau. Pour dire que ce dernier n'est pas un fait statique, mais il a connu une dynamique dans le temps.

Les préparations du trousseau de la mariée prennent des formes différentes, chacune des mariées a ses points de base dans ses préparations. La durée consacrée aux préparations est aussi différente pour toutes les mariées. Sa constitution peut durer quelque mois jusqu'à plusieurs années. La préparation du trousseau de la mariée est l'une des préoccupations majeures des familles des mariées, vu son poids dans le budget familial et dans les coutumes villageoises.

Le comité de village dans la région d'Ait Bouaddou établit des lois coutumières qui limitent les frais de mariage et également le trousseau de la mariée. L'intérêt de cette loi

coutumière, comme on peut le constater ailleurs dans d'autres sociétés amazighes¹, est d'instaurer une norme égalitaire dans le contenu et la gestion du trousseau de la mariée dans tous des villages de la commune d'Ait Bouaddou.

2-Le choix du sujet

Notre motivation majeure qui a fixé notre choix pour cette étude est le manque des études sociologiques et anthropologiques sur le trousseau de la mariée. Quelques travaux qui ont été réalisés sur cette thématique sont très insuffisants, ils sont généraux et portent moins de détails et d'analyse. Parmi ces travaux nous pouvons citer entre autres, le mémoire de licence « *le rituel festif du mariage dans la région Mâathka*² et celui de Lacoste du Dujardin « *des mères contre les femmes* »³.

La gestion coutumière du trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouddoua, constitue un fait particulier qui a suscité notre curiosité et animé davantage notre motivation pour traiter cette thématique. La faciliter d'accès au terrain d'enquête sur cette thématique a aussi accentué notre motivation. C'est un objet féminin, il intéresse les femmes plus que les hommes.

3-La problématique :

Quelques travaux sociologiques et anthropologiques se sont intéressés aux rituels de mariage dans la société kabyle. Parmi ces rituels de mariage figure le trousseau de la mariée.

Notre étude s'inscrit dans la complémentarité et dans la continuité de ces études, parmi elles nous citons des mémoires de fin d'études (licence, master et magistère) comme *Le rituel festif du mariage dans la région Mâatkas*⁴, *Monographie du village Ait Ouelhadj*⁵, *Tajmât du village El Kalâa des Ait Yemmel*⁶. À ces mémoires s'ajoutent quelques ouvrages dont nous

¹Pour la société kabyle, voir le travail de Azedine Kinzi, *Tajmât du village El Kalâa des Ait Yemmel, études des structures et fonctions*, Mémoire de magister, UMMTO, 1998, V2 ; pour la société mozabite, voir Slimane Chikh, « Ibadisme et société : la délibération des Azzaba de beni isguen », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1979, Tome XVIII, Ed. C.N.R.S., Paris, 1980.

²Voir le mémoire de master, Chaouadi T, Si Moussi Y, *Le rituel festif du mariage dans la région Mâathkas* Mémoire de Master, DLCA, UMMTO, 2016 /2017

³Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*. La Découverte, Paris, 1986.

⁴Chaouadi T, Si Moussi Y, *le rituel festif du mariage, dans la région Mâathkas*, Mémoire de Master, DLCA, UMMTO, 2016 /2017.

⁵Lekadir Farid, *Monographie du village Ait Ouelhadj commune d'Ait Bouaddou* », Mémoire de Licence clasique, DLCA, UMMTO, 2009/2010.

⁶Azedine Kinzi, op cit.

citons pour l'essentiel, Laoust-Chantréaux : *Kabylie côté femmes*¹ Lacoste-Dujardin : *Des mères contre les femmes*², Hanoteau et Letourneux *Kabylie et coutumes kabyles*³, Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*⁴

Ces travaux, ayant abordé d'une façon globale et limitée le trousseau de la mariée, nous ont montré en quoi consiste le trousseau de la mariée dans la société kabyle ancienne et récente. Ils ont approché le contenu du trousseau de la mariée et ses préparations. Quant au mémoire de monographie du village Ait Ouelhadj, il a montré la liste des objets de trousseau qui a été limitée par la loi coutumière des villages d'Ait Bouaddou. Dans la même perspective le mémoire de magister de Kinzi, a montré quant à lui, comment la tajmaât de la tribu des Ait Yemmel, fixe les objets que doit contenir le trousseau de la mariée dans la période récente.

Ces études anthropologiques et sociologiques ayant abordé vaguement le trousseau de la mariée dans la société kabyle, malgré leurs importances et leurs apports, restent à nos yeux insuffisants, du fait qu'elles sont limitées en termes d'information, d'analyse et de profondeur empirique.

Le trousseau de la mariée dans les villages kabyles représente un fait culturel accompagnant le rituel de la fête de mariage, notamment pour la femme. Il est composé d'un certain nombre d'objets, d'habillements, de literie, de bijoux, de souliers, de confeseries et tant d'autres. Il s'agit des objets achetés, offerts et transmis dont aura besoin la mariée pour sa vie conjugale. Le trousseau de la mariée tant dans sa composition que dans ses préparatifs constitue un objet anthropologique à étudier notamment dans les villages des Ait Bouaddou où nous avons effectué nos observations empiriques. Le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou varie selon le temps et les familles qui le préparent. Il a évolué et a subi des changements dans le temps. Il constitue en effet un trait d'union entre la tradition et la modernité, vu son caractère dynamique.

L'objectif de notre recherche est d'arriver à expliquer comment est géré le trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou, pendant la période de temps de 1975 à 2022. En effet, c'est d'arriver à comprendre le contenu du trousseau chez les villageois des Ait Bouaddou, ses préparations, la durée de temps qu'il prend pour ses préparations. L'évolution

¹ Germaine Laoust-Chantréaux, *Kabylie côté femmes : la vie féminine à Ait Hichem, 1937-1939*, IREMAN/CNRS, Aix-en Provence, 1990.

² Camille Lacoste-Dujardin : op cit.

³ Adolphe Hanoteau et Aristide Letourneux, *Kabylie et coutumes kabyles*, T2, Bouchéne, Paris, 2003.

⁴ Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique, Précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Seuil, Paris, 2000.

de ce trousseau dans le temps, nous permet aussi de cerner les changements qu'il a subis aujourd'hui. Parmi aussi les objectifs attendus dans notre travail est de voir comment la société locale, gère socialement et juridiquement le trousseau de la mariée par le biais de l'institution de la tajmaet (de comité de village).

Nos lectures ainsi que notre travail de terrain, par le moyen des entretiens semi-directifs nous ont permis d'appréhender notre objet d'étude par une méthode descriptive en anthropologie sociale et culturelle.

Dans la présente étude, nous attacherons à répondre aux questions suivantes :

- De quoi est composé le trousseau de la mariée dans le village des Ait Bouaddou ?
- Comment se prépare-t-il ?
- Comment, il a évolué dans le temps ? particulièrement entre 1975- 2022
- Comment les villages des Ait Bouaddou gèrent-ils le trousseau de la mariée, juridiquement, par le biais de la tajmaet ?

4-Les hypothèses :

Hypothèse 1 :

Le trousseau de la mariée, est composé des articles variés et essentiels dont a besoin la mariée pour sa vie conjugale tels que l'habillement, la literie, les bijoux, les produits cosmétiques, etc. Le trousseau diffère d'une mariée à une autre et d'une période de temps à une autre.

Hypothèse 2 :

Les préparations du trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou se réalisent dans la plupart des cas par la mariée et sa famille dans des durées de temps qui diffère pour chacune des mariées. Les formes de préparation du trousseau de la mariée ne sont pas les mêmes pour chaque mariée.

Hypothèse 3 :

Le trousseau de la mariée a connu des changements, tant dans son contenu que dans la façon avec laquelle il se prépare. Il se situe entre la tradition et la modernité.

Hypothèse 4 :

Le trousseau de la mariée est géré par une loi coutumière adoptée par les comités des villages des Ait Bouddou.

5-Définition des concepts :

5-a-Mariage :

Selon Camille Lacoste-Dujardin « *le mariage est bien la célébration d'une initiation sexuelle, d'une naissance à l'exercice de la sexualité certes nécessaire à l'accomplissement des individus et surtout à l'avenir de lignage, mais sans doute aussi comme arme dans les rapports des femmes avec les hommes.* »¹

Le dictionnaire de sociologie définit le mariage comme « *l'union entre un homme et une femme représente le mode de vie de la majorité de la population dans tout les pays du monde. Les stratégies mises en œuvre dans la conclusion des alliances, la diversité étonnante des formes de la vie en couple, les liens entre mariage et reproduction, les modifications profondes survenues dans les pays industrialisés en font un sujet de prédilection des sciences sociales* »².

5-b-Mariée :

La mariée c'est une jeune femme sur le point ou qui vient de se marier. Elle passe d'une vie de célibataire où elle vit chez sa famille, à une autre vie, de la femme mariée chez sa belle famille, où elle va avoir des nouvelles responsabilités, des nouvelles tâches et un autre statut de femme.

5-c-La loi coutumière (Iqanun) :

Le droit coutumier est un ensemble de règles reposant sur la coutume, donc sur l'usage. Quant à la coutume définie comme une règle de conduite, une habitude suivie par un groupe social donné. Elle résulte d'un usage plus ou moins prolongé et est transmise de génération en génération.³

5-d-Le trousseau

Le trousseau c'est tous les objets achetés, offerts ou transmis, que prépare la mariée, avec l'aide de sa famille, pour sa vie conjugale.

5-e-Le changement social :

¹ Camille Lacoste-Dujardin, *Dictionnaire de culture berbère en Kabylie*, La Découverte, Paris, 2005. P231

² André Akoun et Pierre Ansart, *Dictionnaire de sociologie*, Ed le Robert/Seuil, Paris, 1999, P 67

³ Ooreka, <https://justice.Ooreka.fr>

Selon la définition de dictionnaire de la sociologie : « *transformation significative, partielle au générale, du système social dans ses différents composants et mode d'action. La sociologie s'est initialement définie comme la connaissance des changements sociaux* »¹

Selon la définition du dictionnaire des sciences humaines « *terme utilisé pour indiquer une transformation significative de l'état d'une société sans porter de jugement de valeur sur le sens de ce changement* »².

5-f-Contrôle social :

Selon le dictionnaire critique de la sociologie : « *le contrôle social, c'est l'ensemble des ressources matérielles et symboliques dont dispose une société pour assurer la conformité du comportement de ses membres à un ensemble de règles et de principes prescrits et sanctionnés*»³

6-Techniques de recherche :

Afin de comprendre et d'analyser notre objet d'étude portant sur le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou, nous avons choisi de mener une enquête de terrain tout en privilégiant deux méthodes nous permettant de recueillir des données nécessaires pour notre étude, il s'agit de :

6-a- l'observation participante :

L'observation « *est présentée comme un dispositif de recherche caractérisé par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données collectées. Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences* ».⁴

L'observation «*est un processus orienté par un objectif terminal ou organisateur du processus d'observation lui-même. Même l'observation dite libre comporte un objectif : se familiariser avec une situation, observer un phénomène sous un maximum d'aspects possibles,.... Plus cet objectif est claire est explicité, plus circonscrite deviendra l'objet sur lequel l'attention est dirigée.* »⁵

¹ André Akoun et Pierre Ansart, op cit, P. 68

² M. Perrin, P. Tripiet, F. Gresle, M. Panoff, *Dictionnaire des sciences humaines*, Nathan, Paris, 1992, P52

³R. Boudond, F. Bourricaud, *Dictionnaire Critique de la sociologie*, PUF, Paris, 1982, P120.

⁴ Georges Lapassad, *Vocabulaire de psychosociologie*, CAIRN.INFOinternational, 2002, P 375
actualites.cairn.info.

⁵ Jean-Marie Deketele, Xavier Rogiers, *Méthodologie de recueil d'information*, 4^{ème} édition de Boeck université, Bruxelles, 2009, p 27

Nous avons assisté à plusieurs cérémonies de mariages dans les villages d'Ait Bouaddou. Ce que nous a permis d'observer de très près et de recueillir des informations consistantes sur le déroulement et les préparations de trousseau de la mariée, ainsi que les objets que compose le trousseau de la mariée.

6-b-L'entretien :

L'entretien « *est une situation de communication orale, l'un est l'enquêteur et l'autre l'enquêté. Les données recueillies sont essentiellement des opinions, des motivations, c'est-à-dire des informations qualitatives. Il est souvent choisi pour compléter une enquête par questionnaire* ». ¹L'entretien « *est utilisé en science dans le but de recueillir des informations verbales. Il met face à face un enquêteur et un enquêté* ». ²

Nous avons élaboré un guide d'entretien contenant des questions directes et précises concernant les mariées et les membres des comités de villages d'Ait Bouaddou. Cette technique nous a favorisé de recueillir :

Des informations sur les profils de nos informateurs

Des informations sur le trousseau de la mariée (le contenu de trousseau, les préparations)

Des informations sur la gestion juridique de *tajmaet* ; notamment sur l'adoption et la gestion de la loi coutumière qui limite le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouddou.

Nous avons réalisé douze (12) entretiens semi-directifs avec les différentes mariées, qui sont mariées entre 1975 et 2022. Nous avons également réalisé cinq entretiens semi-directifs avec les membres des comités de villages (Ait Amar, Ibadissen, Ait Mâalem, Ait Djemâa, Ait Ouelhadj).

7-Méthodes d'analyse :

Notre étude a privilégié les méthodes qualitatives très réputées dans les études anthropologiques. Il s'agit principalement de la méthode ethnographique et la méthode de l'analyse du contenu des entretiens.

¹ Académie de Strasbourg. <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr>

² Raymond Boudon, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui, Bernard-Pierre Lécuyer, *Dictionnaire de sociologie*, 3^{ème} édition, PUF, Paris, avril 2003, p12.

7-a- Méthode ethnographique :

L'ethnographie « est une méthode d'étude particulière utilisée par les anthropologues. Elle leur sert de représenter et de décrire les coutumes et plus largement, la culture d'un peuple en vue d'en dresser la carte d'identité ». ¹

Cette méthode nous a permis de décrire les profils des mariées, les profils des membres des comités de villages, ainsi que le déroulement des préparations de trousseau et les objets qui le composent.

7-b- Analyse du contenu des entretiens :

Lorsque l'échange qui s'est déroulé la séance d'entretien est destiné à être analysé de manière rigoureuse et fine, l'opération qui suit consiste à transcrire la totalité de l'enregistrement de l'entretien ou à défaut, des extraits jugés significatifs au vu des objectifs de la recherche. ²Nous avons analysé nos entretiens en suivant ces étapes :

- L'écoute de l'enregistrement complet.
- Laisser de côté les apartés (propos hors sujet).
- Transcrire nos entretiens dans la langue avec laquelle se déroulent ces derniers
- Décrire et expliquer les thématiques qu'ont abordé nos entretiens et appuyant nos arguments par des extraits de nos informateurs puisés des entretiens que nous avons réalisés avec eux.

8-Les difficultés de la recherche :

Lors de notre recherche, nous nous sommes heurtés à quelques difficultés que nous présentons dans les points qui suivent :

- Le manque, pour ne pas dire l'absence des travaux sur le trousseau de la mariée.
- Le refus de quelques mariées l'enregistrement des entretiens avec elles ce qui nous a compliqué l'opération de recueil des informations.

¹ Faculte-anthropologie.fr/anthropolgique

² Jean-Jacques Quintin, *Analyse de données qualitatives, Outils de production de données qualitatives et méthode d'analyse*, MCF- Université Lumière Lyon 2, 2012, p 44.

Chapitre II :
**Les fêtes du mariage entre le passé et le présent dans
la région des Ait Bouaddou**

Introduction

Les fêtes du mariage dans la société kabyle sont chargées de traditions et de rituels¹. Et ces traditions sont différentes d'une région à une autre. Chaque région a sa façon dont elle célèbre les fêtes de mariage. C'est ce que nous allons présenter dans ce chapitre sur la région des Ait Bouaddou. Nous allons décrire de différents rituels qui se pratiquent dans la fête de mariage, comme nous allons montrer les changements ayant affecté ces traditions, entre le passé et le présent, pour voir en conséquence les ruptures et les continuités de celles-ci

1-Présentation de la région d'Ait Bouaddou :

La région d'Ait Bouaddou est une commune de la daïra d'Ouadhias et de wilaya de Tizi-Ouzou. C'est une région montagneuse qui est composée de 6 villages : Ait Amar, Ait Djimâa, Ait Mâalem, Ait Oulhadj, Ait Khelfa et Ait Iran

Elle est limitée au nord par les communes de Tizi n Tlata et Ouadhias ; à l'est par la commune d'Aggouni Gueghrane ; à l'ouest par la commune d'Assi Youcef (Ait Boughardane) et au sud un grand rempart, le Djurdjura qui délimite la contrée où se trouve la commune de Haizer dans la wilaya de Bouira.

La commune d'Ait Bouaddou se situe à près de 40km au sud de chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou et à 10km de son chef-lieu la daïra des Ouadhias. Elle est issue du découpage territorial d'octobre 1984, antérieurement rattaché à la commune des Ouadhias. Elle s'étale sur une surface de 4000ha et elle abrite une population d'environ 18503 habitants en 2020.

2- L'organisation des fêtes du mariage :

Le mariage peut être défini comme « *une cérémonie civile et religieux, un acte symbolique et institution sociale, c'est l'union entre deux individus de sexes opposés, c'est aussi une soumission à des obligations réciproques et reconnaissance de droit spécifique* »²

Généralement les fêtes de mariage s'organisent dans la saison d'été. C'est la période la plus préférée pour la célébration des fêtes. Le mariage célébré avec le plus grand faste et le plus grand nombre de rites, est celui qui unit un jeune homme et une jeune femme.

¹ Parmi les travaux ayant abordé le mariage en Kabylie, nous citons : Magali Boisnard e, « Le Mariage en Kabylie », *Revue indigène*, t.II, 173-177, 1907 ; Yamina Ait Amar Ou Said Yamina. *Le mariage en Kabylie*, F D B, Fort National, 1960

² T. Chaouadi, Y. Si Moussi, op, cit, p11

La fête de mariage dans la région d'Ait Bouaddou se déroule sur une durée de trois jours, pour les deux familles des mariés. C'est une fête qui est accompagnée de traditions et de rituels. Parmi ces derniers, il y a ceux qui ont disparu avec le temps sous les effets des changements des sociétés villageoises. D'autres ont résisté à ces derniers et d'autres, en revanche, sont remarquablement modernisés.

Les fêtes de mariage se succèdent par un nombre important de rituels pendant trois jours successifs ; premier jour est dédié au rituel de henni, le deuxième jour est l'arrivée de la mariée dans la maison des beaux-parents ; quant au dernier jour, il est consacré au rituel de « *agam n teslit* » où la mariée va à la fontaine pour puiser de l'eau.

3- les fiançailles :

Les fiançailles c'est l'officialisation du mariage (*lemlak*) après avoir demandé la main de la fille au mariage à ses parents.

3-a- les fiançailles dans le passé:

La cérémonie des fiançailles se déroule entre les deux familles des mariés. Les responsables de ces derniers se rencontrent d'abord au café (*lqahwa*) et ensuite chez la famille de la jeune fille, et ce, avec la présence des membres de sa famille (oncles, tantes, frères, sœurs), et quelques personnes de la famille du fiancé, trois ou quatre hommes et trois ou quatre femmes, généralement les plus âgés dans la famille.

Ce jour *lemlak*, demande officielle de la fille au mariage, les hommes des deux familles se mettent en négociations sur les conditions et les propositions, pour se mettre d'accord au mariage, et fixer aussi la date de mariage. Cette cérémonie est accompagnée par la lecture de la *fatiha*, et ce, dans la situation où la fête de mariage aura lieu dans les délais dépassant les six mois. Au cas où la fête de mariage s'organise dans les premiers mois de la demande de la fille, la *fatiha* se fait le jour de henni, coïncidant le premier jour du rituel de la fête de mariage, comme nous l'avons souligné plus haut. C'est ce que dit Ouiza dans son témoignage :

« Nekk asmi i nexxdem leqbul i nexxdem l fatiḥa, axaṭar nan-d ad tæṭleḍ alma asseggas ara tedduḍ qḍan-iyi n dayen asseni, leqḍyan itdukul aked lfatiḥa »

3-b- les fiançailles d'aujourd'hui :

La célébration de cette cérémonie aujourd'hui est différente de celle d'autrefois, et aussi d'une famille à une autre. On trouve des familles qui célèbrent les fiançailles dans une dimension purement familiale, dans une simple fête. Il y a cependant des familles qui préfèrent le célébrer dans une grande fête avec de nombreux invités. L'organisation des fiançailles se déroule toujours dans la famille de la fiancée, avec la présence des deux familles et leurs invités.

Le jour de la célébration des fiançailles, la famille de fiancé va se présenter avec leurs invités chez la famille de la jeune fille et le fiancé va apporter à sa fiancée les objets suivants : une valise, un couvre-lit ou une couette, deux ou trois robes kabyles avec leurs foudhas, deux paires de chaussure, quelques tenues (des ensembles classiques, pantalon, jupe, chemise....) , quatre ou cinq de différents tissus, les produits cosmétiques (les parfums, les maquillages, les savons.....) et il ajoute une boîte de pâtisserie avec la bague d'or.

Une fois que le fiancé et toutes les personnes qui ont avec lui arrivent chez la famille de la fiancée, les femmes se séparent des hommes, pour la lecture de la *fatih*a par l'imam seulement en présence des hommes. Cela se passe comme il a été observé dans les villages de Mâatkas en Kabylie, où on peut lire :

« Au départ, le père de jeune homme doit demander la fille de son père et cette phase doit se répéter trois fois en récitant le nom de la jeune fille et le nom de jeune homme à chaque fois et le père de la jeune fille accepte la demande en récitant toujours la phrase trois fois, et aussi, il doit prononcer le nom de la jeune fille et celui de jeune homme. L'imam demande l'accord du tuteur de la future mariée pour que l'union ait lieu »¹

Après la lecture de la *fatih*a, le futur marié dépose une somme d'argent en guise de la dot (*tuččit*), devant le tuteur de la fiancée, soit son père ou une autre personne. Et celui-ci doit prendre juste cinquante (50da), une somme fixée par la loi coutumière des villageois d'Ait Bouaddou qui limite les frais de mariage. Ali, membre de comité de village Ait Mâalem, dit dans son témoignage :

« Tuččit zik mi ara yefek yiwen yelli-s, temudun as arebaetac n duru, tura atan tebbeđ ar 50da. Dagi yurnay lukan as-d-sarsed i yiwen 100 melyun aked 50 da, ad iddem 50da-nni »

¹ T. Chaouadi, Y. Si Moussa, op, cit. p 47

Quant à Lacoste- Dujardin, elle écrit à ce propos :

«Le jour des fiançailles ou « ass lemlak » chez les kabyles la cérémonie des fiançailles à un caractère solennel qui engage les parties. Le montant de la dot, sur lequel, en faite, on s'est déjà arrêté, doit être débattu devant témoins après un repas offert chez le père de la jeune fille mais aux frais des parents du jeune homme et de sa famille. »¹

À midi, un repas est servi par la famille de la fiancée pour tous les invités. Chaque personne est conviée à un plat de couscous et un morceau de viande. Mais on trouve aussi des familles qui préfèrent faire des mélanges de légumes (riz, frite, steak, haricots verts) ou ce qu'on peut appeler en kabyle (ayrum). Il y a également des familles qui servent juste le café à l'occasion de cette cérémonie des fiançailles. Karima, mariée en 2010, témoigne :

« Nekkni ilaq as ixdem lefɛur, maena nexeddem kan lqahwa, imi lihala-nay cewiyat kan, ɥaca baba waɥdes i d axeddam, ur izmir ara, donc semɥen-ayt »

Quelques heures après le déjeuner, tout le monde se retrouve dans un seul endroit, pour assister à la « pièce montée », dans une ambiance musicale et de dance. Avant le départ de la famille de futur mari, la famille de la jeune fille doit leur rendre, en guise de contre don, ce qu'on peut appeler le dîner de la famille (imensi iɛgalen) : celui-ci est composé de quelques plats de gâteaux, 20 morceaux de viande (cuits ou frais) au choix, 04 poulets (cuits ou frais) au choix, le couscous et 100 œufs

Il y a aussi « tizrit », le droit de voir. Cela se produit lorsque le fiancé va voir sa future femme, il lui offre 10 000 da, le jour des fiançailles. Cette somme est limitée aussi par les lois des villages d'Ait Bouaddou.

4- Le jour de henni :

4-a- dans le passé :

4-a-1 Chez la famille du marié :

La famille du marié invite quelques personnes de la famille, les proches, les voisins pour assister à la cérémonie de henni qui doit avoir lieu chez la famille de la mariée. À cette occasion, la famille du marié prépare le cadeau à offrir pour la mariée. Ce cadeau est composé des articles suivants: trois robes kabyles, trois foulards, deux paires de chaussures et deux tissus.

¹Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*, op, cit..., p 190

4-a-2- Chez la famille de la mariée :

Dans une salle où se déroule la cérémonie de la pratique de henni, toutes les femmes s'installent par terre sur un tapis décoré, appelé *tactiṭ m tecraḍ*, en position assise forment d'un cercle. La mariée, après avoir mis ses nouveaux habits, ramenés par son mari, telle qu'une robe kabyle (*takssawt*), un foulard, des chaussures avec des chaussettes, s'assoit devant une femme confiée pour lui appliquer le henni sur sa main. Cette femme, selon les traditions villageoises, doit être soit sa belle-mère soit l'une des sœurs de son beau-père. Elle doit être aussi la femme la plus respectée ou la plus chanceuse. Dans le rituel de henné, cette femme commence d'abord à préparer le henni en le mélangeant avec l'eau, dans une assiette (*aḍebsi n lḥenni*) qui figure parmi les objets du trousseau de la mariée ; ensuite elle l'applique sur la main de la mariée, accompagnée par les chants collectifs des femmes qui sont spécifiques à ce rituel de henni. Ils disaient dans ces chants :

Besmlah ad nebdu ad nebdu deg yarbah
 Kemmini ar tislit aleeyun n ṭṭir
 Besmelah ad nebdu
 Ad nebdu deg yemma-s
 treba-d taḥemamt
 Yuy-it uyilas

Nettdu nexteb
 Aremi d idurar nat waylis
 Walit leḥemed a ṛebbi
 Ibeddu ujeḡḡig ar lehl-is

Ur ttru ara ya tanina
 ussan-im yer tafat
 Ula ma nekkini d tayribt
 Dtayribet ḡiy yemma

Ur ttru ara a tasekkurt
 ussan-im yer tebburt
 Ula ma nekki d tayribt
 Tayribetḡiy tammurt

Awi-d afus-im
 Wa dafus wa d lḥenni
 Beru iteqndurt-im
 At imedhebt a lkam

Arnu a tislit
 yedda-d rbaḥ di twenza-m
 Arnu a tislit
 yedda-d rebḥ di twenza-m

À ce propos, Ouiza dit dans son témoignage :

« Nekk ass n lħenni ufan-iyi-n rrsiy, aremi inlħeqen iwin-nleħewal-nni, εawday abeddel rrsiy-d kullec n uxxam-iw, yas ad k inafen tehggađ ad tebdleđ, ilaq s leħewal n uxxam-im ara teqneđ lħenni »

Elle rajoute ;

« Leħenni ilaq am taqqen temyart-im nay yiwet si tnanatin n urgaz-im, tameđtut tamqrant akk, tin umi gan leqdar, nay tin iseān zzhar »

Une fois la cérémonie du henni est terminée la famille de la mariée prépare ce que doit rendre pour la famille du marié. Ce qu'on a appelé le dîner de la famille (*imensi i εeggalen*) qui est composé du couscous, des œufs, de la viande (cuite ou fraîche) au choix et du poulet (cuits ou frais) au choix.

La mariée reste sept jours dans la maison de ses parents, avant le jour de mariage, Pendant ce temps elle reçoit des cadeaux de la part des femmes qui lui rendent visite, des femmes de la famille et de village, des voisines, des proches. Durant ces jours elle reçoit aussi des invitations au dîner de la part de ses oncles paternels et maternels. Chaque soir chez qui elle va aller pour dîner, soit toute seule ou accompagnée par ses parents. C'est ce que nous confirme Ouiza lors de son témoignage :

« Deg ussan āgi ara qqimay mkul merra d anwa ara sigen imensi i teslit merra d xewal-is merra d leēmum-is, ya ad teardēn nettet waħdes nay ad-seddun yides imawlan-is bab-as d yemma-s »

4-b- Le jour de henni aujourd'hui :

4-b-1- Chez la famille du marié :

La famille du marié prépare d'abord ce que doit procéder à la famille de mariée, et aussi ce que doit offrir pour la mariée. Ce que le marié doit acheter ou payer pour la famille de la mariée, comme : une valeur de 15kg de viande, une valeur de 50 kg de semoule, une valeur de 05 litres d'huile et les légumes (gorgette, carotte, oignon, haricot-vert). Ces quantités alimentaires estimées au nombre d'invités qui prennent part à la cérémonie rituelle du henni sont offerts par la famille du marié avant le jour du henni pour les familles de la mariée.

Dans cette circonstance le marié doit offrir à la mariée les objets suivant : une valise, un couvre-lit ou une couette, des robes kabyles avec leurs foudhas, deux paires de draps, des

sous-vêtements, des tenues d'extérieur, des tissus de robe, des produits cosmétiques et une robe blanche.

Pour les invités devant prendre part à la cérémonie du henni, ils sont limités à quelques personnes. Ils invitent deux personnes pour chaque famille ; souvent il s'agit des personnes les plus âgées : un homme et une femme.

4-b-2- Chez la famille de la mariée :

Quelques jours avant la fête, les préparatifs commencent avec les membres de la famille qui partagent les tâches selon les sexes. Chaque personne occupe de son travail. Les femmes s'occupent du grand ménage et organisent la maison avec un nouveau décor... Et les hommes s'occupent des achats et aménagent les espaces où devait se tenir le repas de déjeuner pour les invités.

Le soir, une fois que le cuisinier arrive, il commence par préparer le bouillon pour le couscous, assisté par quelques jeunes de la famille. La cuisson dure toute la nuit. À 4h du matin, les femmes se rejoignent pour la préparation de couscous.

Le matin, les jeunes préparent les tables dans les lieux où sont servis les repas de déjeuner. L'un pour les femmes et l'autre pour les hommes. Ils se partagent les tâches, certains préparent les assiettes, l'un s'attache à servir la viande, l'autre s'occupe de la vaisselle. À midi, ce repas sera servi à tous les invités des deux familles. Les personnes ayant un empêchement d'y venir pour prendre part au déjeuner de la fête le cas des vieux, des vieilles et des malades, leurs parts sont envoyés chez eux dans leurs domiciles. Pour ce repas de la fête de mariage, se trouvent des familles qui offrent un repas de mélange de légumes et de viande (riz, fritte, steak, haricots verts), ou aÿrum en kabyle. Certains d'autres, par contre, se contentent d'offrir seulement du café comme témoigne Karima, mariée en 2010 :

« Nekkni di lhenni d niteni id-icardən ad sewwen leqahwa, ma d wid id-neeređ si leđiha-nay nexdem-asen lefđur »

4-b-3- Les préparations de la mariée :

La mariée doit se lever tôt pour aller à la coiffeuse. Elle va se coiffer et se maquiller, après quoi elle retourne chez elle pour s'habiller. Elle va mettre une robe kabyle dite des Ouahdias, généralement de couleur rose, faite de tissu qui s'appelle hayat, (*taqenddurt n hayat taxxuxit i wađiyen*) avec un foudha, et un ceinturon (assaru). Elle va mettre aussi les bijoux kabyles (Ifetđa) : une diadème (taessabet), des boucles (timngucin), le collier (azrar),

deux broches (ibzimen), les bracelets (imecluxen), les bagues (tixutam). Après avoir mis tout cela, elle sort pour la réception des invites.

Une fois le déjeuner est terminé, la famille de marié rentre chez elle avec des plats de gâteaux que la famille de la mariée leur offre. Après le départ de la famille de marié, la mariée prend les affaires amenées par sa belle famille qu'elle expose, devant toutes les femmes dans la salle principale de la maison. C'est ce que confirme Kenza, mariée en 2020, dans son témoignage :

« Ma ifat ruhen uxxam-iw, ad-dmay leḥwal-nni akk iy-d-wwin, at nawiḡ andaakken lant tlawin-nni akk id-yeqqimen, ad lddiy tabalizi-nni zdat-nsent, wa d ttedmay leḥwal-nni id yeddān daxel-is yiwen yiwen, akken ar tni-d-walint akk. »

4-b-4- Le soir :

Cette journée du rituel de henni se termine avec des chants (urar lخالat) animés par les femmes. La famille de la mariée organise une fête qui se déroule à l'intérieur de la maison, dans la salle principale, ou à l'extérieur dans la cours, (afraq). Les femmes créent une bonne ambiance avec les chants spécifiques et la danse. Parmi ces femmes, se trouve une qui joue la percussion (derbuka) ou le bendir (abendayer) et les autres femmes chantent, d'autres se donnent à la danse. De temps à autre elles se changent les rôles.

Mais il se trouve dans les villages des Ait Bouadou des familles qui organisent des fêtes du mariage d'une manière modernisée. Elles organisent une fête mixte entre femmes et hommes dans un grand espace, à l'extérieur de la maison. Et la musique se fait par disque jockey. Dans cette séance musicale certaines mariées animent un « défilé de mode », ou asedder n teslit, en kabyle, comme le décrit Mehenna Mahfoufi : « *La famille du mariée organise chez elle une séance nocturne de jeu musical dansé, urar, selon la saison et l'importance en nombre des participants à cette soirée de réjouissance* »¹

Razika témoigne, quant à elle et elle dit :

« Nekkni ass n leḥenni nxeddem un DJ, neyenna di berra sufella n uxxam, sedray-d, rebea tikal id-bedday, puisque lekra kriyten-id obligé, axaṭar aniyar akken ara dduy obligé ilaq ad d-seddar teslit, safi puisque nexdem un DJ nniy-as atnid lesay ula daki, meqqar ad ten nwalint akk tlawin-nni nay ur yettilin ara ass n temyura, arsiy-d la robe kabyle, le krakur, hindu, akked la robe princisse »

¹ Mehenna Mahfoufi, *Chants de femmes en Kabylie, fêtes et rites au village*, éditions Ibis Press, Paris, 2005, p 77

5-Le jour de mariage (ass n tidtin, nay ass n temyra)

5-a- dans le passé :

5-a-1- Chez la famille du marié :

La veille du jour de la fête, au soir, la famille du marié amène chez la famille de la mariée des denrées alimentaires, dans une quantité suffisante pour nourrir leurs hommes composant le cortège de la mariée. Ces aliments sont composés de 5L d'huile, 25Kg couscous, de viande (les morceaux de viande sont en nombre de personnes composant le cortège) et des légumes. À cet effet une vieille femme de la famille du marié accompagne ce couffin alimentaire dont la tâche est de veiller à garder la viande durant la nuit chez la famille de la mariée. C'est ce que nous confirme Ouiza lors de son témoignage :

« Ass ideg ara dcegeen leqdyan, ama d lexudra, sekssu, aksum, tarnund yid-sen tamyart ad tens deg uxxam n teslit akken ad teas aksum ni, akken ulac anwa ad isenqssen seg-s »

Avant midi la famille du marié s'organise en cortège composé d'hommes, de femmes et d'enfants. Le cortège est accompagné de la troupe musicale (idebalen) et de femmes interprétant des chants à l'occasion de cette fête de mariage.

5-a-2- Chez la famille de la mariée :

Le soir la mariée exhibe son trousseau devant les femmes présentes et l'organisent toutes ensembles. Pour cette question Chabha, mariée en 1983, dit :

« tameddit-nni ilaq ad-yares akk wayen yellan deg trousseau, akken ad twalint akk tidak yellan dina. Ilaq ad zrent akk acu i tebbid, imiren akmi-d-εawent deg useggem-is. »

Après avoir accompli le repas du déjeuner, on fait sortir le trousseau de la mariée en premier. Ensuite vient le tour de la mariée qui prend la main de son père, ou de son frère, elle s'habille en robe kabyle et met deux foulards rouges, l'un pour couvrir le visage et l'autre comme ceinture, dans lequel est attaché un couteau. La mariée se couvre avec le voile (lḥaf). Elle part avec le cortège à pied, si cela n'est pas loin, dans le cas contraire, elle monte dans une voiture décorée avec un foulard rouge. À ce propos Ouiza témoigne :

« Aressiy takksawt, xedment-iyi snat n tfunarin yiwet yumay iyes udem-iw tayed xedmen-iyit am aggus, arnan eelqen-iyi tajenwit, akked dayen sburray lḥaf »

En arrivant dans sa nouvelle maison et avant d'y entrer, la mariée jette un œuf se trouvant dans la lampe (Imesbah) sur la porte d'entrée. Après avoir accompli ce rituel, elle rentre dans sa chambre. Elle reste avec ses habits jusqu'au lendemain. En outre, la mariée reste sept jours sans aucune activité domestique comme stipule la tradition ancestrale.

Cette journée de la fête se termine avec une soirée de chants (urar) animée séparément par les femmes et les hommes.

5-a-3- La nuit de noce (anekcum n yesli yer teslit)

Le lendemain, après la fête: le soir, le marié rentre dans la chambre où se trouve la mariée, pour accomplir le rituel sexuel, à travers lequel le marié doit prouver sa virilité et la mariée sa virginité (cabaħa n teslit). Ainsi «*les deux (le marié et sa femme) doivent conclure cette soirée avec les gouttes de sang dégagées lors de la pénétration collées sur un drap blanc ou une nuisette de couleurs blanche* »¹.

Le matin, après la sortie du marié, la belle-mère entre dans la chambre des mariés, pour attester la virginité de la mariée. En signe d'approbation publique. À cet effet, la belle-mère lance les youyous et les autres femmes de la famille faisant la même chose.

La famille de la mariée arrive le matin en amenant avec elle: deux cruches (tibuqalin), la viande fraîche, les œufs, les gâteaux. À midi, un déjeuner sera servi pour les deux familles, de la part de la famille du marié.

5-b- Celui d'aujourd'hui :

5-b-1- Chez la famille du marié :

Le jour de la fête (*ass n temyra*), vers midi, les invités commencent à arriver. La mère du marié accueille les femmes et reçoit leurs félicitations et leurs cadeaux, ou la somme d'argent. Et elle les conduit dans une autre pièce pour déjeuner. Et le père du marié s'occupe, quant à lui, des hommes dans les mêmes tâches qu'assume la mère du marié.

5-b-2- Le cortège

Après le repas du déjeuner de quelques heures, entre 16h et 17h, la famille du marié organise un cortège en invitant tous, hommes, femmes et enfants à prendre part. Dans ce cortège les femmes s'habillent toutes en robe kabyle de couleur blanche, et accompagné de la

¹T Chaouadi, Y Si Moussi, op, cit..., p 57

troupe musicale (iǧbalen). C'est si la maison de la mariée n'est pas loin, le cortège se fait à pied. Dans le cas contraire, le cortège s'organise en voitures et celle qui ramène la mariée est décorée avec des fleurs. À ce propos, Mehenna Mahfoufoufi écrira: « *Quelques heures avant le couché du soleil (vers 17h.30 en été), la famille du marié organise un cortège, en invitant les participants, taqffaft ou taquffett, composée d'hommes, de femmes et d'enfants.* »¹

Une belle ambiance accompagne le cortège jusqu'à la maison de la mariée. La voiture qui prend la tête du cortège est celle de photographe qui va filmer le cortège, ensuite en deuxième position vient la voiture des mariés décorée avec des fleurs, puis les autres voitures des participants de cortège. Au sujet du cortège de la mariée en Kabylie Lacoste-Dujardin écrit:

« Spectacle pour la vue, concert aussi pour l'ouïe ; toutes ces voitures résonnant de rythme de derbouka, de chants d'hommes et de femmes, de youyous stridents, de coups frappés sur les carrosseries, d'accords ou de mélodies de klaxons. Chaque voiture tient à donner son aubade en faisant retentir les sons les plus divers et surtout les plus bruyants. »²

5-b-3- L'arrivée du cortège à la demeure de la mariée :

La mère de la mariée reçoit le cortège des femmes devant la porte, elle leur jette de l'eau avec le sel. Les femmes sont orientées dans la salle principale de la maison, où elles se produisent en musique et en danse, de l'eau et des boissons leur sont servies.

5-b-4- Chez la famille de la mariée

La mariée vérifie pour la dernière fois son trousseau, ensuite elle partage les objets traditionnels que chacune des femmes doivent prendre avec elle Lalampe (Imesbaḥ), c'est sa belle sœur qui le prend. L'assiette de henni (abedsi n leḥeni), c'est sa belle sœur ou la tante de son mari qui le prend. Les petites cruches (tibuqalin) c'est la sœur de la mariée qui les prend Le panier du marié (aǧela n yesli), c'est la femme de son beau-frère qui le prend.

Le matin la mariée se lève tôt pour se préparer, après avoir terminé son maquillage et sa coiffure, elle met soit sa robe blanche ou le burnous. Les autres femmes de la famille préparent pour la réception des femmes venues dans le cortège.

5-b-5- Faire sortir la mariée :

Une cérémonie de photos est organisée pour la mariée avec toute sa famille et sa belle famille, et ce, avant de quitter la maison de ses parents. Après quoi, ils font sortir le

¹ Mehenna Mahfoufi, op. cit., P.85

² Camille Lacoste Dujardin. C, *des mères contre femmes*, op. Cit., P.37

trousseau en premier sous le regard des présents, ensuite vient le tour de la sortie de la mariée. Selon la tradition, c'est son père qui va la faire sortir en tendant sa main à la porte pour qu'elle passe sous son bras ; on dit en kabyle *ad teeeddi ddaw laenayet n bab-as* (elle passe sous la protection de son père). Ensuite, c'est son marié qui latient dans sa main jusqu'à sa maison ou la voiture. Derrière les mariés, suivent généralement les femmes apportant les objets traditionnels ; la lampe (Imesbah), les deux cruches (tibuqalin), l'assiette de henni (aḍebzi n leḥeni). Celles-ci sont suivies par le reste des femmes du cortège. Le devant du cortège, se trouvent les hommes avec la troupe musicale (iḍbalen).

5-b-6- L'arrivée de la mariée à sa nouvelle demeure :

Le soir lorsque le cortège atteindra la maison du marié, la mariée est arrivée à sa nouvelle maison, elle est accueillie accompagnée du marié par sa belle-mère qui lui donne à boire du lait. Avant qu'elle rentre dans sa chambre, les jeunes font y entrer son trousseau. Une fois installée dans sa chambre, son beau-père vient pour lui enlever le voile son dissimulant son visage, ensuite elle va offrir un sac des bonbons pour le petit garçon de sa belle famille. Cet enfant doit être, selon les traditions villageoises, le fils de son beau-frère ou de sa belle-sœur. Selon les représentations des villageois, c'est pour que son première enfant sera un garçon, (*ad tarbu agrur akk amceṭuḥ deg uxxam as tefek taculiṭ n ḥelawat akken ad dseu aqcic d amzwaru*).

5-b-7- La soirée musicale (urar)

Après le dîner, la soirée de la fête est animée par les chants et danses. Animation musicale se fait par un disque jockey, et ce, en présence des femmes dans un côté et des hommes dans un autre côté. Cette cérémonie musicale prend fin vers minuit, pour laisser place pour la pièce montée, et ce, en présence des mariés. Après une pause de thé les mariés sont conviés à danser.

5-b-8- Le rituel de « *ssbuḥ n teslit* » : exhibition de la mariée :

Le matin, la mariée se lève tôt. Elle s'habille et se coiffe, ensuite elle prépare sa valise et celle de son marié pour le voyage de noce. La famille de la mariée arrive chez leur fille avec le reste des objets de trousseau et avec quelques plats de gâteaux. Une fois que la famille de la mariée est arrivée, la mariée sort de sa chambre, avec les cadeaux qu'elle doit partager pour les membres de sa belle famille. À midi un déjeuner sera servi pour les deux familles de la part de la famille de marié. Une fois que le déjeuner est terminé les mariés partent en voyage de noce.

6- le dernier jour de la fête (ass n waman)

Ce jour de la fête, la famille de la mariée vient dans la nouvelle famille de la mariée en ramenant quelques affaires pour la mariée, comme les cruches remplies de bonbons. À midi, un déjeuner sera servi à tous les présents. Ce repas est traditionnel, appelé en kabyle irekmen (c'est un bouillon qui se fait à base des pois chiches, haricots, et le blé), dont la mariée ne doit pas prendre part, selon les traditions ancestrales.

Après le déjeuner, la mariée, accompagnée d'un énorme cortège composé de femmes et d'enfants, se rend à la fontaine à pied. Les femmes interprètent les chants liés au rituel de puisage d'eau. Arrivée à la fontaine, la mariée fait vider les deux cruches sur la foudha de sa belle-mère, qui va jeter les bonbons par terre et les enfants les ramassent. La mariée puise de l'eau avec les cruches (tibuqalin), en premier lieu elle donne à boire sur place une gorgée d'eau à l'un des petits garçons présents à la fontaine, ensuite elle le fait pour les autres enfants, garçons et filles. Le reste de l'eau dans la cruche, la mariée l'amène à la maison pour s'en servir à préparer un plat traditionnel, (barkukec) qui ressemble au couscous. Il est préparé avec les pommes de terre et les œufs. Le cortège accompagnant la mariée à la fontaine prend le chemin de retour à la maison avec des chants qu'elles interprètent tout au long du parcours. C'est ce que nous confirme Ouiza dans son témoignage :

« ass n tebuqalin nexdem irekmen, maena tislit ur ilaq ara ad tečč, imiren ad nruḥ ar tala akken ad dagmay aman, anexdem leares an lḥu nettyeni iregazen ur teddun ara, mi nleḥaq ar tala simiray ayen yellan akk deg ubuqal-nni ar si rebbi n temyart-iw, nettat teḍgiretent akken at -id-jemeen warrac imceṭaḥ, nekk ugmay-d aman ččuray d ibuqalen-nni, fekiy i wqrur amezwaru id-ufiy tama-w ad issew, imiren ad tarnuḍ akk iwiyaḍ, maena amzwaru ilaq ad yili d aqecic, akken amenzu ar d-seuḍ ad yili d aqcic, ayen ar d-igurin n waman ad ten-id-awiḍ ad fetleḍ yissen barkukec. »

Ce rituel aujourd'hui n'est plus comme avant. Il se fait dans le même jour de mariage, la nuit, juste après la cérémonie de lapièce montée. La mariée va changer sa robe blanche par une robe kabyle, ensuite elle revient avec son mari et elle ramène les deux cruches remplies de bonbons, qu'elle vide dans la foudha de sa belle-mère ou sa belle-sœur qu'elle les jette à son tour sur terre, pour les petits enfants. Quelqu'un parmi les présents, une femme ou un homme de la famille, met de l'eau pour la mariée dans les deux cruches, et elle donne au premier petit garçon à boire ensuite pour les autres enfants, garçons et filles. Après quoi la

mariée procède à une petite danse. Kenza l'un des mariées d'Ait Bouaddou témoigné, elle disait :

«Nekk ugmay-d asseni n temyra deg id, après mineqqen tixutam, ruḥay bedlay-d llsiy-d taqendurt akked lfeta, wwiḥ-d iqbucen-nni, nruḥ-d nekk akked urgaz-iw, imiren smiray ḥelawat-nni i buqalen ar lfuḍa n telwest-iw nettat teḍgritent i warrac i mectah, après ismiry-id uluwes-iw aman ar si qbucen-nni imi ulac tala, seway aqrur amezwaru, areniy kemlay akk wiyad ama d aqcic ama d taqcict »

Conclusion :

Nous pouvons conclure dans ce chapitre que les fêtes de mariage dans la région des Ait Bouaddou sont différentes entre le passé et le présent. Beaucoup parmi les rituels de la fête ont subi des changements. C'est le cas par exemple de la « dot » qui a été à 0.7Da et devenueaujourd'hui à 50Da. Et Certains rituels ont disparu complètement comme « la pratique de henni ». Dans les fêtes de mariage d'aujourd'hui on trouve aussi les aspects de la modernité, comme le style vestimentaire, la pièce montée, le disque Jockey, les cortèges, etc...

Chapitre III :
Les profils des mariées

Introduction

Dans ce chapitre nous allons présenter les profils des femmes que nous avons enquêtées au sujet de leur trousseau de la mariée, objet de notre étude anthropologique. À travers ces profils, nous allons insister sur la situation familiale de ces femmes mariées, leur âge de mariage, leur lieu de résidence ainsi que leurs lieux où elles sont mariées. Etude des profils des ces femmes nous permet de situer au moins deux catégories liées à leur situation de mariage : des femmes remariées, après au moins un divorce et des femmes mariées pour une fois.

Cette présentation des profils des mariées, concerne des femmes mariées entre 1975 à 2022. L'intérêt est de montrer que le mariage de ces femmes a évolué à travers le temps et les générations. Ce qui peut impliquer en conséquence le changement et l'évolution du trousseau de la mariée dans les villages des At Bouaddou.

1- les profils des mariées de 1975 à 2008 :

1-a- Ouiza du village Ait Djimâa :

Aujourd'hui, au moment de notre enquête anthropologique, Ouiza est une femme de 69 ans. Elle est femme au foyer, non instruite, elle n'a jamais été à l'école. Ouiza est mère de sept enfants, trois garçons et quatre filles et originaire du village Ait Djimâa.

Elle a trois frères, un qui travaille comme gendarme et qui prend en charge sa famille, et deux sont des élèves. Et deux sœurs, une est mariée et l'autre célibataire. Ouiza est classée 4ème dans la fratrie. Sa mère était femme au foyer, quant à son père, il est agriculteur.

Ouiza est mariée en 1975 à l'âge de 20 ans au village Ait Amar, et ce, après quatre mois de ses fiançailles, Il s'agit d'un mariage externe à son village Ait Djimâa. C'est la deuxième mariée dans sa famille. Son mari est retraité après avoir exercé la profession de commerçant.

1-b- Chabha du village Ait Amar :

Chabha est une femme âgée de 56 ans. Elle est actuellement retraitée du secteur de l'éducation nationale, alors qu'elle était enseignante du primaire au village Ait Amar, son village natal. Elle a un niveau de 4ème année moyen et un diplôme d'enseignante. Mère de quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Elle est l'ainée des deux frères et cinq sœurs et qui sont tous des élèves au primaire. Sa mère est femme au foyer et son père a un commerce dans son village et travaillait en France dans la mine.

Chabha est mariée à l'âge de 16 ans, en 1983, chez une famille du le village d'Ait Amar, et ce, après des fiançailles qui ont duré une année et quelque mois. Il s'agit d'un mariage endogamique, un mariage interne dans la famille. C'est la première fille qui s'est mariée dans sa famille. Son mari est un ingénieur en architecture.

1-c- Faroudja B, du village Ait Amar :

Une femme de 51 ans, divorcée. Elle n'a jamais été à l'école. Elle travaille comme femme de ménage dans une école primaire dans son village Ait Amar. Elle n'a pas d'enfants.

Faroudja B est l'ainée de la fratrie. Elle a quatre sœurs et deux frères, qui sont tous chômeurs. Son père aussi n'a pas de travail. Sa mère, la seule qui travaille pour subvenir aux besoins de la famille. Elle est femme de ménage dans une école primaire de village Ait Amar.

Elle s'est mariée deux fois. La première fois c'était à l'âge de 19 ans, en 1990 au village Ait Bughardan (Boghni), et ce, après un mois de ses fiançailles. Et la deuxième fois, elle s'est remariée à l'âge de 37 ans, en 2008 aux Ouahdias. Ce sont des mariages externes à la commune des At Bouaddou. C'est la première mariée dans sa famille. Son premier mari ne travaille pas, le 2ème a un commerce au centre urbain des Ouadhias.

1-d- Nadia du village Ait Amar

Une femme de 48 ans, est femme au foyer. Elle a un niveau d'instruction de 1ère année moyen, Elle est du village Ait Amar et mère de sept enfants : trois filles et quatre garçons. Elle a cinq frères et quatre sœurs. Elle est la deuxième de la fratrie. Sa mère est une femme au foyer, et son père travaille comme plâtrier et agriculteur.

Elle est mariée à l'âge de 19 ans, en 1993 au village Ait Amar, et ce, après une année des fiançailles. Il s'agit d'un mariage interne dans la famille. Son mari travaille comme maçon.

1-e- Faroudja S du village Ibadissen

Elle a 44 ans aujourd'hui et originaire du village Ibadissen. Elle a un niveau de bac plus trois en paramédical. Elle travaille comme chef de service au service des urgences

à l'hôpital de Boghni depuis quatre ans, avant elle était infirmière. Mère de quatre enfants : trois garçons et une fille.

Elle est la troisième de la fratrie, Elle a une sœur mariée et trois demi-sœurs qui sont encore à l'école; un frère étudiant et deux demi-frères encore des élèves au primaire Sa mère ne vit pas avec eux ; elle est divorcée. Son père travaille comme plombier.

Faroudja est mariée à l'âge de 23 ans, en 2003, à Ait Mendas (Boghni), après les fiançailles qui ont duré deux ans. Il s'agit d'un mariage externe à son lignage (adrum). Elle est la deuxième mariée dans sa famille. Son mari est ingénieur mécanique.

2- Les profils des mariées de 2010 à 2022 :

2-a- Karima du village Ibadissen

Elle a 38 ans, femme au foyer. Son niveau d'instruction est la terminale. Elle est du village Ibadissen. Elle est mère de trois filles.

Elle est la 4^{ème} de la fratrie : trois frères et quatre sœurs. Deux parmi ses frères sont des étudiants à l'université et un autre travaille à la S.A.A (Sécurité Assurance Algérienne). Deux parmi ses sœurs sont mariées, l'une est femme au foyer et l'autre est infirmière. Quant aux deux autres, elles sont célibataires : l'une est étudiante et l'autre élève. Sa mère est femme au foyer et son père exerce la profession de la plomberie.

Karima est mariée à l'âge de 25 ans, en 2010, au village Ait Mâalem, et ce, après les fiançailles qui ont duré deux ans. C'est un mariage externe au village. Son mari est mécanicien.

2-b- Zohra du village Ait Djima

Une femme de 36 ans, divorcée. Elle est femme au foyer et d'un niveau d'instruction de la terminale. Il est du village Ait Djimâa. Zohra est mère de deux enfants : un garçon et une fille.

Elle est issue d'une famille aisée, son père est décédé quand elle est enfant. Sa mère était femme au foyer qui touche une bonne pension de retraite de son mari qui avait travaillé en France. Elle est fille unique et la cadette de la fratrie. Elle a sept frères, qui travaillent dans des professions différentes : l'un parmi eux est un ingénieur en électricité, un est carreleur, un est un ingénieur en mécanique, un autre travaille en France, un autre est commerçant, un est commerçant en Afrique du Sud, un est commerçant et un estparachutiste.

Elle est mariée à l'âge de 23 ans, en 2010, au village d'Ibadissen, et ce, après trois ans des fiançailles. C'est un mariage externe au village. Son mari travaille comme plâtrier.

2-c- Lylya B, du village Ait Amar

Elle est âgée de 33 ans, originaire du village Ait Amar. Elle travaille en France, dans une boulangerie. Elle est diplômée de master en langue et culture amazighes à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Elle est mère d'une fille.

Elle est la troisième de sa fratrie. Elle a deux frères, un est commerçant en Afrique du Sud, et l'autre travaille en France et une sœur, qui est élève au primaire. Son père est un ingénieur en architecture, sa mère est retraitée de l'éducation, elle était enseignante à l'école primaire du village Ait Amar.

Lylya, est mariée à l'âge de 29 ans, en 2018 à Boudjima, et ce, après quatre ans des fiançailles. C'est un mariage externe au lignage (adrum), son mari est commerçant.

2-d- Razika du village Ibadissen

Une femme de 37 ans du village Ibadissen. Elle est enseignante au primaire. Elle obtient un diplôme de master en économie à l'université de Bejaia. Razika est mariée et sans enfants.

Elle est la cinquième de sa fratrie. Elle a quatre sœurs et trois frères. Pour la profession de ses sœurs, nous retrouvons une qui est chef de service dans au service des urgences à l'hôpital de Boghni, une travaille au service kinésithérapie à l'hôpital de Tizi-Ouzou, et les deux autres elles ne travaillent pas, elles sont des femmes au foyer. Quant aux professions des frères, l'un est chef de service dans la S.A.A (Sécurité Assurance Algérienne), un ingénieur en hydrocarbure et l'autre est un ingénieur en architecture. Sa mère est femme au foyer et son père est retraité d'une profession de plombier.

Elle est mariée à l'âge de 33 ans, en 2019, et ce, après deux ans des fiançailles. Il s'agit d'un mariage externe dans la wilaya de Bejaia,

2-e- Kenza du village Ait Irane

Une femme de 27 ans du village Ait Irane. Kenza est une femme au foyer. Elle obtient un diplôme de master en langue et culture amazighes de l'université de Tizi-Ouzou, Elle est mariée avec un homme du village Ait Amar qui travaille comme gendarme. Kenza est mère d'une fille.

Elle est d'une famille de douze personnes. Elle est la deuxième de sa fratrie. Elle a une sœur qui est femme au foyer et huit frères. Parmi ces derniers, un est en Afrique du sud, un est gendarme et les autres sont tous à l'école. Sa mère, est femme au foyer et son père ne travaille pas.

Elle est mariée à l'âge de 24 ans, en 2020, et ce, après quatre ans et quelques mois des fiançailles. Elle a eu un mariage externe au village. C'est la première mariée dans sa famille.

2-f- Lylia L du village Ait Malem

Une femme de 27 ans, du village Ait Mâalem. Lylia L ne travaille pas, elle est femme au foyer. Elle a un niveau universitaire, elle obtient un diplôme de licence en sciences sociales à l'université de Tizi-Ouzou.

Elle est d'une famille de sept personnes. C'est la cadette de la fratrie. Elle a un frère qui travaille comme manœuvre et trois sœurs mariées, dont deux sont des femmes au foyer et une autre qui travaille à la mairie d'Ait Bouaddou. Sa mère est femme au foyer et son père ne travaille pas.

Lylia est mariée à l'âge de 27 ans, en 2022, dans son village Ait Mâalem, Elle a épousé un homme qui travaille comme adjoint de maire, à la mairie d'Ait Bouaddou. C'est un mariage interne au village. C'est la dernière mariée dans sa famille.

2-g- Thanina du village Ait Djimâa :

Une femme de 29 ans qui travaille comme comptable dans une école des handicapés de son mari à Azazaga. Son mari est commerçant. Elle obtient un diplôme de licence en droit à l'université de Tizi-Ouzou. Elle est du village Ait Djimâa.

Elle est l'aînée de sa fratrie. Elle a un frère travaillant comme cuisinier et une sœur encore élève au lycée. Sa mère est femme au foyer et son père est cuisinier dans son restaurant à Ouadhias. Elle est mariée à l'âge de 28 ans, en 2022 à Azazaga, à l'extérieur de sa daïra, Ouadhias.

3- : Synthèse des Profils des mariées enquêtées

Nom	Age actuel	Niveau D'instruction	Village des parents	Profession	Année Du mariage	Village de sa belle famille	Nombre D'enfants	Profession de l'époux
Ouiza	69 ans	illettrée	Ait Djimâa	Femme au foyer	1975	Ait Amar	03 garçons 04 filles	Retraité
Chabha	56 ans	4 ^{ème} année moyen	Ait Amar	Retraité	1983	Ait Amar	02 garçons 02 filles	Ingénieur en architecte
Faroudja B	51 ans	Illettrée	Ait Amar	Femme de ménage	1 ^{ère} 1990 2 ^{ème} 2008	1 Ait Boughard an 2 ^{ème} Ouadhias	Elle n'a pas d'enfants	1- chômeur 2- commerçant
Nadia	48 ans	1 ^{ère} année moyen	Ait Amar	Femme au foyer	1993	Ait Amar	04 garçons 03 filles	Maçon
Faroudja S	44 ans	3 ^{ème} année université	Ibadissen	Chef de service	2003	Ait Mendas	03 garçons Une fille	Ingénieur mécanique
Karima	38 ans	Terminale	Ibadissen	Femme au foyer	2010	Ait Khelfa	03 filles	mécanicien
Zohra	36 ans	Terminale	Ait Djimâa	Femme au foyer	2010	Ibadissen	Un garçon et une fille	Plâtrier
Lylya B	33 ans	Master 2	Ait Amar	Elle travail dans une boulangerie	2018	Boudjima	Une fille	Commerçant
Razika	37 ans	Master 2	Ibadissen	enseignante	2019	Bejaia	Elle n'a pas d'enfants	Commerçant
Kenza	27 ans	Master 2	Ait Irane	Femme au foyer	2020	Ait Amar	Une fille	Gendarme
Lylya A	27 ans	3 ^{ème} année licence	Ait Mâalem	Femme au foyer	2022	Ait Mâalem	Elle n'a pas d'enfants	Adjoint de maire
Thanina	29 ans	3 ^{ème} année licence	Ait Djimâa	Comptable	2022	Azazga	Elle n'a pas d'enfants	Commerçant

Ce tableau montre les mariées des différents villages d'Ait Bouaddou, que nous avons enquêtées au sujet de leurs trousseaux de mariage. Cette présentation nous a permis de dégager les éléments suivants :

- 1- Cinq générations de ces mariées :
 - La génération des 60 ans, (69 ans).
 - La génération des 50 ans, (51 ans, 56 ans)
 - La génération des 40 ans, (44 ans, 48 ans).
 - La génération des 30 ans, (33 ans, 36 ans, 37 ans, 38 ans).
 - Et la génération des 20 ans (27 ans, 29 ans).
- 2- Le niveau d'instruction est différent pour toutes les mariées des Ait Bouaddou dont on a :
 - Des illettrées : le cas de Faroudja B et de Ouiza.

- Niveau moyen ; le cas de Chabha et de Nadia.
 - Niveau de la terminale : le cas de Zohra et de Karima.
 - Niveau universitaire avec un diplôme de licence le cas de Farouja S, de Thanina et de Lylya L et avec un diplôme de master le cas de Razika, deKenza et de Lylya B.
- 3- Les années de mariage pour ces mariées sont entre 1975 et 2022 :
- Les années 70, (Ouiza en 1975)
 - Les années 80, (Chabha en 1983)
 - Les années 90, (Faroudja B en 1990, Nadia en 1993)
 - Les années 2000, (Faroudja S en 2003, Faroudja B en 2008)
 - Les années 2010, (Karima, Zohra en 2010, Lylya B en 2018, et Razika en 2019)
 - Les années 2020, (Kenza en 2020, Thanina et Lylya L en 2022).
- 4- La profession de ces mariées est différente, Il y a celles qui travaillent et d'autres femmes au foyer. Il ya parmi elles même des retraités :
- Des femmes au foyer le cas de Ouiza, Nadia, Karima, Zohra, Kenza, Lylya L
 - Celles qui travaillent, le cas de Farouja B, Faroudja S, Razika, Lylya B, Thanina.
 - Et une qui est retraitée (Chabha).
- 5- Le mariage interne et externe de ces mariées :
- On a trois mariages internes au village, c'est les cas de Chabha, Nadia et de Lylya L.
 - Quatre mariages extérieurs au village, et au lignage (adrum) : le cas de Ouiza, Karima, Zohra, Kenza
 - Cinq mariages à l'extérieur du lignage (adrum), c'est les cas de Faroudja B, Faroudja S, Lylya B, Razika et de Thanina.
- 6- La profession des époux des ces mariées d'Ait Bouaddou
- Il s'agit des professions différentes: la majorité des époux travaillent, on a un seul chômeur et un seul retraité.

Conclusion

Ce chapitre a montré la diversité des profils des mariées enquêtées dans les villages des Ait Bouaddou. On trouve que l'âge de mariage est varié et a changé à travers le temps (1975- 2022). Dans le passé, les filles se marient à l'âge précoce contrairement à celles

d'aujourd'hui. Le niveau d'instruction des mariées est également différent, il y a eu celles qui ne sont jamais rentrées à l'école, comme le cas de Ouiza du village Ait Djimâa et Faroudja du village Ait Amar. Celles qui ont un niveau moyen, le cas de Chabha et Nadia du Village Ait Amar, celles ayant un niveau secondaire, comme le cas de Zohra Ait Djima, et Karima du village Ibadissen et universitaire, comme le cas de, de Kenza du village Ait Irane, Razika du Village Ibadissen, Lylia B du village Ait Amar, Lylia A du village Ait Mâalem, Thanina du village Ait Djimâa. Dans ces profils nous distinguons les femmes qui sont mariées une fois et d'autres deux fois après un seul divorce. Ces profils servent aussi à comprendre leurs trousseaux de la mariée.

Chapitre IV :
Le contenu de trousseau de la mariée

Introduction :

Le trousseau de la mariée peut être compris comme tous les achats essentiels et les objets que la mariée prépare pour les besoins de sa vie conjugale. Le trousseau de la mariée est différent d'une région à une autre et d'une mariée à une autre et d'une période de temps à l'autre. C'est ce que on va présenter dans ce chapitre. Nous allons présenter le trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou, tout en insistant sur les formes de préparations de ce trousseau, le contenu du trousseau qui diffère d'une mariée à une autre et ce même si celui-ci est fixé par la loi coutumière du village promulguée par la tajmâat du village At Oualhadj.

En outre, sur un autre plan nous allons montrer très rapidement la limitation de trousseau faite par la loi coutumière des villageoises d'Ait Bouaddou. À la fin de cette partie nous allons montrer dans une synthèse l'évolution et la dynamique du contenu de la mariée à travers le temps depuis 1975 à 2022.

L'objectif de cette partie et pour l'ensemble du mémoire est de savoir les éléments qui composent le trousseau de la mariée et les formes de sa constitution à travers le temps dans la région d'Ait Bouaddou. Et de saisir la logique avec laquelle le trousseau de la mariée est aussi un moment et une question importante dans les cérémonies de mariage et pour les familles des mariées.

1- Le trousseau de chacune des mariées :

Nous allons présenter ici le contenu du trousseau de chacune des mariées enquêtées des villages des At Bouaddou et ce, selon les informations qu'elles nous ont fournies lors des nos entretiens avec elles.

1-a- Le trousseau de Ouiza: mariée en 1975

Le contenu de son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 03 corbeilles (iqecwalen), un rempli d'œufs, un rempli de confiseries (tiqaqatin), et un rempli de beignets (lesfengğ).
- un panier de gâteaux traditionnels (Imeqruṭ).
- 02 couvertures tissées, l'un est de couleur rouge et l'autre décorée (aceṭṭiḍ bu teicraḍ).
- 01 malle (asenduq n usyar).
- 04 paires de draps (timlḥefin)
- 02 couvertures (tifarsuday).
- 01 couvre-lit

- 10 robes kabyles, une foudha, cinq foulards, deux paires de chaussures, savons pour vêtements, savonnettes.
- 01 long oreiller.
- une lampe en poterie (Imesebah), une assiette pour le henni (abedsi n leheni) remplie de confiseries, un panier de marié (adelaë n yesli), rempli de confiseries, d'amandes, deux cruches remplies de confiseries.
- des bijoux traditionnels : les bracelets (izebgan), deux collies, deux paires de boucles, le broche.

1-b- Le trousseau de Chabha.I mariée en 1983

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 02 couvertures tissées, l'une est de couleur rouge et l'autre du genre axellal (aceţţid uxellal).
- 02 couvertures (tifarsuday).
- 04 paires de draps (timlahfin).
- 02 couvre-lits.
- 03 valises.
- 01 malle (asenduq n wuzal).
- 01 grande oreiller.
- 05 robes kabyles, 04 tissus, 05 paires de chaussures, les sous-vêtements.
- des bijoux en argents (Ifeta) : un petit broche (abzim amctuh), trois petits colliers (tizrarin timctah).
- 03 corbeilles (iqecwalen), le premier est pour les confiseries (chewing-gum, les bonbons), les amandes, les noix ; le deuxième pour beignets (lesfenj), et le troisième pour les gâteaux traditionnels.
- 02 cartons de savons (sabun icetiden).
- une lampe en poterie (Imesbah), une assiette pour le henni (abedsi n leheni), une petite corbeille du marié (tarhalit n yesli), deux cruches remplies de bonbons.

1-c- Le trousseau de Faroujda B ; mariée en 1990 et remariée en 2008

Le trousseau de son premier mariage en 1990 est constitué des articles suivants :

- 04 couvres-lits.
- 03 couvertures (tifarsuday).
- 03 paires de draps.
- 01 couverture tissée (ahayek).

- 02 corbeilles, une de bonbons, et l'autre de beignets (lesfengğ).
 - 02 malles (isendyaq).
 - 04 paires de chaussures.
 - des robes kabyles, les tissus, les sous-vêtements, savons pour vêtement, savonnettes.
 - les bijoux kabyles en argent, trois colliers.
 - une lampe en poterie (Imesbağ), deux cruches (tibuqalin) pleine de bonbons, une assiette pour le henni (abedsi n leheni), un panier de marié (ađelae n yesli) plein de bonbons.
- Quant à son 2ème trousseau en 2008, il est constitué d'articles suivants :

- 05 couettes.
- 04 couvertures (tifarsuday).
- 01 couverture tissée (taelawt).
- 03 paires de draps.
- 01 malle (asenduq).
- 06 robes kabyles, 04 fouthas.
- des sous-vêtements, des chaussures.

1-d- Le trousseau de Nadia; mariée en 1993

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 02 corbeilles (iqecwalen), un pour les confiseries, un autre pour les gâteaux traditionnels.
- 01 malle (asenduq n wuzal).
- 03 paquets de savonnettes (sabun uqadum), 01 carton de savons pour vêtements (ssabun icettiden).
- 20 robes kabyles, 10 fouthas, 05 foulards (imendilen).
- 04 paires de draps, 04 oreillers, 01 oreiller long.
- 03 couvres-lits.
- 05 couvertures (tifarsuday).
- 03 couvertures tissées (icettiden, win n tlewhin, win n tecrađ, taelawt).
- 03 valises, une petite pour les sous-vêtements, une pour les chaussures dont 05 paires, une autre pour les tissus, 15 tissus différents, et 03 serviettes.
- des bijoux en argent: deux bracelets, deux colliers, quatre bagues.
- 04 plateaux d'œufs.
- une lampe en terre cuite (Imesbağ), une assiette pour le henni (ađebzi n leheni) remplie de confiseries et de noix, un panier de marié (ađelae n yesli) rempli de confiseries (tizidanin), deux cruches remplies de confiseries.

- 04 vases de fleurs.

1-e- Le trousseau de Faroudja S ; mariée en 2003

Son trousseau est composé d'articles suivants :

-05 couvertures tissées : une décorée (aceṭṭiḍ butecraḍ), et les autres sont simples.

- 04 couvertures (tifarsuday).

- 04 couvres-lits.

- 02 paires de draps.

- 06 valises, une malle (asenduq n wuzal).

- 02 paires de draps, 02 paires d'oreillers ; une simple, une moyenne et une autre petite et décorée

- 02 petit tapis.

- 09 robes kabyles, des différents tissus.

- 10 paires de chaussures.

- des savonnettes (ssabun uqadum), savons pour vêtements (ssabun icetṭiḍen), un parfum, unproduit de maquillage, un séchoir.

- quelques vêtements (deux tailleurs, un pantalon, un t-shirt et une robe).

- des sous-vêtements, un peignoir, deux rideaux de chambre, les serviettes.

- des bijoux en argent (Ifeta) : deux broches, deux bracelets (imecluxen), et un collier (tazart).

- 03 paniers ; deux sont remplis de gâteaux traditionnels et un pour les beignets (lesfenğ).

- une lampe faite en terre cuite (lmesbaḥ), deux cruches remplies de confiseries (ibuqalen), un panier de marié rempli de confiseries (aḍelæ n yesli), une assiette pour le henni (aḍebzi n leḥeni), quatre vases de fleurs.

1-f- Le trousseau de Zohra ; mariée en 2010

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 04 couvres-lits.

- 08 couvertures (tifarsuday).

- 05 couettes.

- 07 couvertures tissées décorées (ticetṭiḍin n tecraḍ).

- 03 tapis ; un grand et deux petits.

- 13 valises et une malle (asenduq n wuzal).

- 06 paires d'oreillers, 03 décorés, 01 carré, 02 moyens, et un long oreiller.

- une valise complète de draps (sans compter).

- des vêtements d'hiver, sans compter (les bottes, les demi-bottes, les manteaux, les vestes, les doudounes), un parapluie, les poupées.
- 20 robes kabyles de tissu varié (gargari, caryaça, tawađit), de 20 fouthas et 20 ceinturons traditionnels.
- 20 robes de maison ou plus (iqundyar n uxxam) avec des pyjamas.
- 45 de différents tissus, avec 45 tissus de fouthas, 07 foulards.
- plus de 50 parfums et déodorants, des produits pour le maquillage, les crèmes cosmétiques
- des chaussures, deux paires de pantoufles, six paires à jours (Baskets, ballerines), deux talons soirées, deux paires de claquettes maisons et deux paires de claquettes soirées, 03 paires de sandales.
- des chaussettes, 05 tabliers, des boîtes à aiguilles, les centres pour vêtements, des pinces à linge.
- des sacs : trois de soirée, trois grand sacs, 12 sacs simples pour tous les jours, des sacs à mains, différents cabas.
- une valise remplie des savons (, savonnettes ; savonpour vêtements, savon liquide....).
- des shampoings, les gèles douches, les brosses à dents, des dentifrices.
- un séchoir, le fer à repasser, la brosse électrique, les brosses, babyliiss pour cheveux.
- des produits de nettoyage (lave-glace, polish meuble), des torchons, des vases de fleurs, des objets de décorations.
- une valise des serviettes de forme variée : moyennes, grandes, petites.
- deux valises de vêtements de sortie, (des robes, pantalons, des costumes classiques, chemises, des jupes, pulls, pantacourts).
- des sous-vêtements.
- Une lampe faite en terre cuite (lmesbah), deux cruches remplies de confiseries, deux assiettes pour le henni (ađebsi n lħeni) : une remplie de confiseries et une autre remplie de café, de sucre, de noix, de bonbons ; un panier de marié (ađelae n yesli), rempli des chocolats, des noix, des amandes, des noix de cajou, des bonbons et des pistache. Et 25 boites dans chacune contiennent trois types de gâteaux (baqlawa, lərayec, sablet), une noix et des bonbons.
- un panier rempli de confiseries, trois paniers de gâteaux, neuf plats de gâteaux (xexxac, baqlawa, ħenifyat, lərayec, lmsemmen, lesfenğ, timunatin).

- des bijoux en argent et en or (Ifeṭa akked dheb): trois bracelets, deux simples et un avec une grandepierre, huit bagues, trois colliers dégradés et un autre simple, la gourmette, trois paires de boucles d'oriels, les anneaux.

- des bijoux kabyles : deux grands bracelets et deux petits (imecluxen imqranen akked imecṭaḥ), quatre broches (ibzimen, taziba), une bague, trois grands colliers (izraren), trois petits colliers (tizrarin), un diadème (taesabet).

1-g- Le trousseau de Karima ; mariée en 2010

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 02 couvertures tissées : une décorée (taceṭṭiṭ m tecraḍ akked teẓarbit).
- 02 couettes.
- 05 couvertures (tifarsuday).
- 02 paires d'oreillers (une simple et l'autre décorée), et un oreiller long.
- 12 paires de draps.
- 11 valises.
- 10 serviettes.
- 30 robes kabyles, 30 foudhas (caryaṭa, gargari, tawaḍit), 12 robes maisons.
- 20 tissus et 10 tissus de foudhas.
- des sous-vêtements, un rideau, une tenue de sortie, quatre paires de chaussures et trois paires de claquettes.
- 02 petits tapis et un grand tapis.
- des produits de maquillages, des parfums, des savons, du gèle douche, deux vases.
- des bijoux en argent (Ifeṭa) : un broche (taziba), un grand broche (abzim ameqran), trois parures (une moyen et une petite), un collier (azrar). Pour l'or, c'est juste des boucles.
- des gâteaux : deux paniers et huit plats. Un panier de bonbons.
- une lampe faite en poterie (Imesbaḥ), deux cruches remplies de confiseries, une assiette pour le henni (aḍbsi n lḥeni), un panier de marié rempli de confiseries, des noix, des amandes.

1-h- Le trousseau de Lylya B ; mariée en 2018

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 01 couverture tissée (taceṭṭiṭ m tecraḍ).
- 02 couvertures (tifarsuday).
- 02 couettes.
- 05 couvres-lits.

- 10 paires de draps.
- 02 petit tapis et un grand.
- 06 oreillers.
- 07 plats de gâteaux, et un panier rempli de confiseries.
- 05 valises.
- 10 robes kabyles, et des fouthas, 07 robes maisons.
- une valise remplie de sous-vêtements.
- 10 sacs (soirée, à main), 10 tissus, une grande vase, et deux petites.
- des vêtements de sortie (pantalons, pulls, robes, chemises...).
- une valise de chaussures (sandales, claquettes, talons...).
- Une lampe faite en terre cuite (Imesbaḥ), deux cruches remplies de confiseries (tibuqalin), une assiette pour le henni (aḍebsi n lḥeni), le panier de marié (aḍelæ n yesli).
- des produits de cosmétiques (gèles douches, produit de maquillage, savons....), un séchoir.
- des bijoux en argent et en or (dheb akked lfeṭa). Les bijoux en or : deux colliers, un est grand et l'autre simple, une paire de boucles d'oreilles, une gourmette, deux bagues. Pour les bijoux kabyles : deux paires de bracelets : grands et petits (imecluxen imeqranen, imecṭaḥ), un autre bracelet, une parure, des boucles d'oreilles, deux colliers (azrar), deux bagues, un broche (taziba).

1-i-Le trousseau de Razika mariée en 2019

Son trousseau est constitué d'articles suivants :

- 04 couvertures (tifarsuday).
- 02 couettes.
- 03 couvres-lits.
- 07 paires de draps.
- 05 oreillers, un long et quatre simples.
- 07 valises.
- 18 robes kabyles (entre chargé et simple), avec 18 foudhas, 40 robes maisons.
- 12 paires de chaussures (cinq paires de talons, trois paires demi bottes, deux paires de sandales, deux paires de claquettes).
- une valise remplie de tissus, des serviettes, des sorties de bain, et quatre rideaux.
- des shampoings, des parfums, des gèles douches, un lisseur, un séchoir.
- des vêtements de sortie (pantalons, pulls, robes, chemises), des sous-vêtements.
- des tenues pour exhibition de la mariée ou de tesdira (hindou, robe princesse, krakur).

- des bijoux en argent et en or (dheb akked lfeta), l'or : deux colliers et deux bagues.
- des bijoux kabyles en argent : trois bonnes parures et deux simples.
- une lampe en terre cuite (Imesbah), deux paniers remplis de confiseries, deux vases de fleurs.
- 13 plats et deux paniers de gâteaux.

1-j- Le trousseau de Kenza mariée en 2020

Le trousseau de cette mariée est constitué d'articles suivants :

- 20 plats de gâteaux de différentes qualités (baqlawa, griwec, lehanafyat, Imeqruṭ...), un panier rempli de confiseries.
- Un panier de marié rempli de confiseries des noix et des cacao ; une lampe en terre cuite (Imesbah), une assiette pour le henni (abedsi n lḥeni), deux cruches (tibuqalin) remplies de confiseries.
- 04 couvertures (tifarsuday).
- 02 couettes.
- 05 couvres-lits.
- 07 paires de draps.
- 05 oreillers : un oreiller long et quatre autres moyens.
- des paires chaussures (quatre paires de sandales au talon, cinq paires de claquettes, deux paires de baskets).
- 15 robes kabyles différentes, et 15 fouthas. 15 robes maisons.
- des vêtements de sortie (deux pantalons, deux t-shirts, une robe), les sous-vêtements.
- 08 différents tissus, et huit tissus de fouthas.
- 08 serviettes, trois sacs.
- 01 grand tapis et deux petits. Quatre rideaux, deux vases.
- 08 parfums, 02 déodorants, 08 paquets de savons, 03 boîtes de maquillages.
- des bijoux kabyles : trois broches (grand, moyen, petit), deux bracelets (imecluxen), deux colliers, une paire de boucles d'oreilles, un collier en or.

1-k- Le trousseau de Lylya L ; mariée en 2022

Le trousseau de Lylya L est constitué de ce qui suit :

- 02 couettes.
- 02 couvres-lits.
- 04 couvertures (tifarsuday).
- 08 paires de draps.

- 05 oreillers, un oreiller long et quatre oreillers carrés.
- 03 tapis ; un grand et deux petits.
- 06 robes kabyles, 03 foudhas, 08 robes maisons.
- 05 tissus, deux sacs.
- une valise de vêtements d'hiver et de vêtements de sortie.
- une petite valise de sous-vêtements.
- des paires de chaussures : quatre paires de talons, une paire de claquettes et trois paires de baskettes.
- une valise de produits cosmétiques : (parfums, produits de maquillage, champoings, savons).
- 02 serviettes, 02 vases, une parure d'or.
- 10 plats de gâteaux, 01 panier rempli de bonbons.
- une lampe faite en terre cuite (Imesbah), une assiette pour le henni (abeḍsi n lḥeni), deux cruches (ibuqalen) remplies de confiseries, un panier de marié (aḍelae n yesli) rempli de confiseries.

1-1- Le trousseau de Thanina ; mariée en 2022

Le trousseau de cette mariée est constitué des objets suivants :

- 03 tapis : un grand et deux petits.
- 05 couvres-lits.
- 02 couettes.
- 03 couvertures (tifarsuday).
- 07 paires de draps.
- 04 oreillers.
- 18 robes maisons, 12 pyjamas.
- 11 valises.
- des vêtements pour l'exhibition de la mariée (tesdira) (cafta royal, chaoui, karakou, robe soirée).
- des bijoux kabyles (en argents) (Ifeta) : un grand collier (azrar n tdurutin), trois colliers simples, trois broches, deux diadèmes, quatre parures, trois bagues, cinq bracelets (imecluxen), une paire de boucles d'oreilles. Quelques bijoux en or.
- un séchoir, un fer-à-repasser, un lisseur.
- une valise : 03 robes kabyles et des robes soirées.
- une valise remplie de sous-vêtements.
- des vêtements de sortie : pantalons, pulls, chemises, ensembles.

- sacs, sacoches, pochettes (une valise).
- des produits cosmétiques, parfums, produit pour maquillages, shampoings, savons, gèles-douches, dentifrices, brosses à dents.
- une valise pour les objets à partager chezsa belle famille (tissus de robes kabyles, et tissus de fouthas, des déodorants, des savons).
- deux paniers carrés remplis de paires de chaussures (talons, sandales, claquettes, baskets, bottes).
- 05 plats de gâteaux, et un panier de bonbons.
- une lampe en terre cuite (Imesbah), deux cruches remplies de confiserie, une assiette à usage du henni, un panier de marié (ađelae n yesli) rempli de confiserie et de noix.
- 06 paniers, trois pour les produits cosmétiques (deux pour elle et un pour son marié), un rempli de confiseries, un autre rempli de confiseries pour enfants, et un dernier pour lbouklat (buqala), c'est des fleures avec des bonbons.

2- Les préparations du trousseau :

2-a- Les formes de préparation du trousseau

Dans les villages des Ait Bouadou, les préparations du trousseau sont différentes d'une mariée à une autre. En effet, chacune a sa façon à elle de le préparer et qui est liée aux conditions socioculturelles et économiques de sa famille. Le temps peut également joué d'un facteur important pour ces différences de trousseaux chez les mariées des villages des Ait Bouaddou

2-a-1- Les traditions

Les préparations qui sont basées sur les traditions villageoises de la région des Ait Bouaddou concernent une partie de trousseau et pas sa totalité. Chaque mariée que nous avons enquêtée constitue une partie de son trousseau de ce qu'exigent les traditions locales qui se transmettent à travers les générations. Parmi les articles récurrents dans ce type de trousseau nous notons essentiellement : La lampe (Imesbah), l'assiette de henni (ađebsi n lħeni), les deux cruches (tibuqalin), le panier du mari (ađelae n yesli). Chabha qui a constitué une partie de son trousseau dans le respect des traditions villageoises dit dans son témoignage :

« Ayen yaenan leewayed deg uheggi n trousseau, nesæa kan leħwal ni anettawi am lemsbah, tibuqalin, abeđsi n leħeni, aked uđlae n yesli. Wigi tislatin akk tawit ten, axađar llan di leewayed-nay »

2-a-2- Le contrôle social

Le contrôle social dans les communautés villageoises joue un rôle très important dans les préparations du trousseau de la mariée. En effet, le jour de mariage le trousseau de la mariée est soumis au regard des villageois présents pour cette circonstance de fête. C'est pour cette raison de nombreuses mariées sont contraintes de préparer leur trousseau en respectant ce que exige la société, sous peine d'être « sanctionnée » et humiliée. À ce sujet la mariée Karima dit :

«Nekk aseml atteggıy l trousseau-ıw bbazıy af ayen ad walin lıacı, xařar akka an teıci, ar lařsab la société, lıacı řemlen ad walin řemlen ad hedren. Bbazıy akk af ayen ad wlin lıacı ama d tifersuday, ama d les couettes, ayen akken akk ar d-ıbanen ml ara yeffay ».

2-a-3- Les besoins de la mariée :

Le facteur des besoins constitue un élément non négligeable dans la constitution du trousseau de la mariée chez les villageois des Ait Bouaddou. Pour cette raison, la mariée prépare son trousseau en fonction des articles dont elle a besoin pour sa nouvelle vie de mariage, comme nous témoigne Thanina, ancienne mariée:

«Heggay ar leřsab l meřwijat-ıw, ayen ara sxedmey, ur muqley ara ar wayen nnıden »

2-b- Moyen de la constitution de trousseau :

Dans ce point nous allons montrer les façons avec lesquelles les mariées des villages des Ait Bouaddou ont constitué leurs trousseaux. Nous pouvons les cerner dans trois façons : il s'agit des achats, des cadeaux et la transmission des biens de la famille.

2-b-1- Les achats

Dans le passé les achats de trousseau se font généralement par les parents ou la famille de la mariée : essentiellement le père et la mère. Pour ce qui est du père, il s'occupe de l'achat des grands objets, comme par exemple les couvertures, la malle, les draps.... Il s'agit parfois des objets qui ne se vendent pas dans le village. Quant à la mère, elle s'occupe généralement des objets disponibles dans le village ou qui sont fabriqués à domicile, c'est le cas par exemple des robes kabyles, des couvertures tissées, comme nous le confirme Chabha dans son témoignage :

«D baba aked yemma iy id iheggan akk leḥewal n u trousseau-iw, akka am ḥelawat, asenduq, leqḍyan-nni akk d baba, ma d tictiḍin tiqndyar d yemma »

Elle ajoute Nadia dans son témoignage :

«Nekk d imawlan-iw akk iy id yeqḍan, baba yuy-iyi-d akk lecyal-nni timqranin ama d asnduq, ama d ldraps, ama les couvres-lits, leḥṭa dayen, ma d yemma tiqndyar, lefwaḍi,tacetit »

Aujourd'hui, les faits ont subi quelques changements importants dans l'achat des objets constituant le trousseau de la mariée chez les villageois des Ait Bouadou. Le marié participe parfois avec les parents de la mariée dans les frais de trousseau. Il reste que le choix des objets une tâche de la mariée. Elle le fait avec accompagnement de ses sœurs, ses cousines ou de ses amies. Thaninanous parle de son cas, elle dit:

«Nekk waḥdi akk i hegay l trousseau-iw, mad baba akked yemma didrimen ay-id-ttaken, nekk tawiḍ-d ayen beḥiy ayen iy eejben, dayen iḥawen-iyi urgaz-iw nneḥ akk n wayen iyiwiḍ deg u trousseau d netta»

Kenza ajoute pour son cas ;

« A trousseau-iw d nekk itiheggan, tetteddu yidi weltma akkedtemdakult-iw mi ar-d-qeṭuy, dayen iḥawen-iyi urgaz-iw deg idrimen »

2-b-2- Les cadeaux

La mariée reçoit beaucoup de cadeaux à l'occasion de son mariage, de la part de sa famille, ses amies, ses cousins, ses voisins, etc. Ces cadeaux font partie de son trousseau qui sont variés dont nous notons parmi ses articles : tissus, serviettes, draps, couvertures, couvres-lits. Ouiza, l'une des anciennes mariées des Ait Bouaddou nous livre son témoignage à propos des cadeaux qu'elle a reçus à l'occasion de son mariage, elle dit:

« Ayen akken akk ara ad awint tid-nni ara d ikecmen yur-k ama d taqendurt ama d ḥelawat, ama d tafarsadit, ad tentawiḍ akk. Yyesn ara tekmlḍ a trousseau-im »

Faroudja B disait dans son témoignage :

« Ayen akk iyi-d ikcmen n les cadeaux, syur lemum-iw xewali nay wid akk id nered, ama dtifarsuday, tiqundyar, lefwad, arniy-ten akk are u trousseau »

Aujourd'hui l'offre de cadeaux aux mariées des Ait Bouaddou est moins importante, car la plupart des gens préfèrent offrir une somme d'argent. Lylya L, l'une des mariées, nous raconte pour son cas :

« Nekk ur y-id kcmin ara akk les cadeaux. Wid akk id-yusan d idrimen iy ifkan ».

Kenza disait dans son témoignage :

« Nekk didrimen iy-id ikcmen ama d timdukal-iw ama d lejiran, at taddart didrimen akk iyi-d fekkann »

Nous rappelons également des cadeaux que reçoit la mariée de la part de son mari et de sa famille pendant ses fiançailles. Ce type de cadeaux s'ajoute à son trousseau, comme le confirme Karima dans son témoignage :

« Ayen akk iy-id iwin uxxam-iw seg assmi iy xedben jmeayt akk, idda deg u trousseau »

Kenza disait dans son témoignage :

« Ayen akk iy-id yiwi urgaz-iw wala axxam-iw ama d lehwat n wassmi id iyfran, nay wid n leheni, wid akk akk n leewayed, seddayt akk deg u trousseau »

2-b-3- La transmission :

Autrefois, la mère prépare tôt le trousseau de sa fille depuis l'enfance. En effet, elle commence à lui réserver des objets et parfois même ses propres objets. À chaque fois que la mère reçoit des objets, comme cadeaux, par exemple les tissus, draps, foulards, foudhas, elle les garde pour sa fille. Faroudja, l'une des anciennes mariées des Ait Bouadou, nous témoigne de ce que sa grande-mère lui avait transmise comme objets pour son trousseau :

« Nekk seg assmi illiy d tamçtuht i tebda jidda ay tettheği, ansa is-d-ikka duru at jmae akken ay t –id-ay d lehağa, ama d lfeṭṭa, ama d ttaqndurt ».

Nadia disait dans son témoignage :

«Nekk mqbel akk ad iyfrun i tebda yemma ay titheği, ayen i tufa ay itefar ama d taqndurt ama d lfuḍa »

Cette tradition qui concerne la transmission comme moyen de la constitution du trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouadou est perpétuée à nos jours. Parmi les objets qui se transmettent de la mère à la fille se trouvent généralement les bijoux kabyles. C'est le cas de KENZA qui nous offre son témoignage, elle dit à ce propos :

« Nekk lfeṭṭa d tin n yemma akk id-iwiḡ, ayen akk tesa tefraq-anayt nekk d weltma »

On ajoute le témoignage de Zohra, elle dit :

« Ayen akk iywiḡ n lfeṭṭa, n yemma ayen akk i tesa i nekk iwumi i tefka, imi ḥaca nekk i tesa d taqcict »

2-c-La durée des préparations du trousseau de la mariée :

La préparation du trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou peut prendre des durées variées : quelques mois, voire plusieurs mois, et des années. Notre enquête de terrain a révélé que chaque mariée a sa propre durée de temps dans la préparation de son trousseau. Nous pouvons situer le temps des préparations du trousseau de mariée dans les villages des Ait Bouaddou en trois temps : avant les fiançailles, après les fiançailles et avant le mariage.

2-c-1- Les préparations avant les fiançailles

Les préparations du trousseau de la mariée avant les fiançailles de la fille se fait généralement par les mères. Les mères commencent à penser sur le mariage de leurs filles depuis la naissance de ces dernières. Pour ce faire, elles leur réservent tout ce qu'elles peuvent des objets pour le trousseau de leurs filles.

Nous notons que des objets figurant dans quelques trousseaux des mariées dans les villages des Ait Bouaddou ont été acquis et réservés, particulièrement par les mères, depuis

l'enfance et avant la demande de la fille au mariage et donc avant ses fiançailles, comme un moment important pour la mariée et la constitution de son trousseau. C'est ce que nous confirme Ouiza l'une des mariées des villages d'Ait Bouaddou, elle dit dans son témoignage :

« Mqebel ad twaxḍbay i tebda yemma ay tettegi, ayen tufa ad tar di
tarf ad iyjemaε, segmi illiyd tamecṭuht »

Chabha disait dans son témoignage :

« Uread i ttwaxḍbay mi tebda yemma at ttehabi i u trousseau-iw am d
tqendurt amd lfuḍa »

2-c-2- Après les fiançailles :

Une fois que la fille est fiancée, elle commence à préparer son trousseau. La préparation de ce dernier peut prendre des mois voire des années, notamment lorsqu'il s'agit de quelques objets tels que les robes kabyles et les couvertures tissées. Celles-ci se font dans la majorité des cas par commende, qui peut durer longtemps. À ce propos, Zohra nous affirme dans son témoignage :

« Segmi iy ifran ibediy aheggi. Akka am tmeqranin-nni akk am d
ticṭiḍin ama d tiqundyar, 2 ans ikkiy degsen. Ma d timcṭaḥ-nni aremi
mazal tlata wagguren »

Razika disait dans son témoignage :

« Seg asema i yexḍben ibediy aheggi n u trousseau-iw, mkul mara acu
ad heggiy, 3ans ikiy deg-s »

2-c-3- Avant le mariage

Il y a des mariées dans les villages des Ait Bouaddou que nous avons pu enquêter qui restent jusqu'aux derniers mois avant leur fête de mariage pour les préparations de trousseau. Quelques mariées voient que leurs trousseaux ne nécessitent pas beaucoup de temps pour les préparer, surtout en ce qui concerne les objets vestimentaires. Ces derniers changent chaque année avec des nouveaux modes et modernes. C'est pour cette raison que plusieurs mariées préfèrent rester à la proche de la fête de mariage pour s'acquérir de ces objets. Lylya L, l'une des mariées des villages des Ait Bouaddou, témoigne comment elle a pu constituer son trousseau en six mois avant son mariage, elle dit à ce sujet :

« Nekk ur eɛtlay ara atas deg uheggi. Kkiy deg-s setta n wagguren »

Faroujda B disait dans son témoignage :

« Nekk aggur ikiy deg uheggi n u trousseau-iw, ur eɛtlaey deg-s »

3- Le qanun qui limite le trousseau :

Il s'agit d'une loi coutumière (ou qanun, *en kabyle*) qui a été promulguée en 1993 par les représentants des comités de villages de la commune d'Ait Bouaddou. À travers ce qanun (loi coutumière) les sages des villages des Ait Bouaddou ont limité pour la mariée ce qu'elle doit amener dans son trousseau le jour de mariage. Le but de cette loi coutumière est de concevoir un trousseau similaire et égalitaire pour toutes les mariées de la commune d'Ait Bouaddou. Voici le contenu de cette loi coutumier : Ce que doit être dans le trousseau de la mariée le jour de la fête de mariage :

- 02- valises
- 01- malle
- 04- paires de draps
- 02- couvres-lits
- 02- oreillers
- 02- corbeilles

Nous tenons à noter quelques changements aujourd'hui dans cette liste fixée par la loi coutumière de 1993 des villages des Ait Bouaddou c'est le cas par exemple de la malle qui a été remplacée par la valise, et les corbeilles par les paniers ou les plats (nous reviendrons avec plus de détail sur cette question dans le chapitre 05).

4- Les différences entre les trousseaux :

objet	commun	mariées	année	différent	mariées	année
La lampe (lemsbaḥ)	X	Pour toutes les mariées	1975-2022			
Les cruches (tibuqalin)	X	11/12	1975-2022			
Le panier du marié (aɛlae n yesli)	X	Pour toutes les mariées	1975-2022			
L'assiette		11/12	1975-2022			

de henni (aǧebsi n leḥni)	X					
Les bijoux (lefṭa)	X	11/12	1975-2022			
Robes kabyles	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Couverture	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Couverture tissée	X	8/12	1975-2018			
Oreiller	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Malle				X	6/12	2010-2022
Draps	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Valise	X	11/12	1983-2022			
Couvre-lit	X	11/12	1975-2022			
Corbeilles (aqcwal)				X	8/12	2003/2022
couette				X	5/12	2010-2022
tapis				X	5/12	2010-2022
chaussures	X	Toutes les mariées	1975-2022			
cosmétique				X	5/12	2010-2022
foulards				X	10/12	1975-1983
foutas	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Savons	X	Toutes les mariées	1975-2022			
Tissu	X	11/12	1983-2022			
Serviette	X	8/12	1993-2022			
Vêtements de sortie				X	5/12	2003-2010
Robes maisons				X	5/12	2010-2022
Bijoux d'or				X	6/12	2010-2022
Les sacs				X	6/12	2010-2022
Panier de gâteaux				X	8/12	2003-2019
Plat de gâteaux				X	5/12	2010-2022

Ce tableau nous montre les objets en commun et différents dans le trousseau de la mariée à travers le temps, de 1975 à 2022, durée de temps qui concerne notre étude

anthropologique. D'après ce tableau, les objets de trousseau ne sont pas similaires pour toutes les mariées. Il y a eu des changements dans la qualité et la quantité de ces objets à travers le temps, de 1975 à 2022. C'est ainsi qu'on trouve des objets qui ont disparu comme le cas de la corbeille depuis 2003 et la malle depuis 2010. On peut également constater des nouveaux objets qui s'ajoutent au trousseau de la mariée comme le cas par exemple de la couette et tapis en 2010, les vêtements de sortie en 2003.

Le tableau a pu montrer des objets communs dans tous les trousseaux des mariées des villages des Ait Bouaddou, à titre d'exemple, la robe kabyle, couvertures, draps. Nous constatons aussi parmi les objets communs dans tous les trousseaux, se trouvent les objets traditionnels, comme le cas de l'assiette pour le henni, les deux cruches, le panier de marié, la lampe en poterie. Ces objets sont effets présents dans chaque trousseau, excepté pour un cas d'une mariée qui s'est contentée uniquement dans son trousseau de la lampe en poterie vu qu'elle s'est mariée à l'extérieur de sa wilaya. Nous devons souligner que ces objets ne font pas partie des traditions villageoises qui expliquent leur présence permanente dans les trousseaux des mariées des Ait Bouaddou. Il est aussi important de constater que ces objets ne figurent pas dans le trousseau de la femme remariée, comme l'a bien montré notre étude. Nous constatons aussi des objets communs pour la plupart des mariées comme le cas de bijoux d'argent présent dans 11 trousseaux et serviette dans 08 trousseaux.

Conclusion

En conclusion, le contenu de trousseau n'est pas le même pour toutes les mariées. Il est différent d'une mariée à un autre. Le trousseau de la mariée a vu des changements à travers le temps (1975-2022), soit dans la quantité que dans la qualité des objets. Il ya des objets qui ont disparu de trousseau comme la corbeille et d'autres qui se sont ajoutés comme les produits cosmétiques.

Les préparations de trousseau prennent des durées de temps différents. La mariée peut rester des mois ou même des années, ainsi que les formes des préparations ne sont pas les mêmes ; chaque mariée utilise la forme qui l'arrange : comme les besoins, les traditions, ou le regard de la société.

Chapitre V :
La gestion juridique du trousseau de la mariée

Introduction

Le comité de village joue un rôle très important dans les règlements intérieurs de village¹. C'est le comité qui décide et fait les règles coutumières liées aux trousseaux de la mariée dans tous les villages des Ait Bouaddou, et ce, avec la présence de tous les habitants dans une assemblée générale.

Dans ce chapitre, nous allons présenter les lois coutumières dans les villages d'Ait Bouaddou qui limitent les frais de mariage, le trousseau et son application dans les villages. Nous allons montrer également ces lois sont respectées ou pas par les habitants des différents villages des Ait Bouaddou.

L'objectif de ce chapitre pour notre étude c'est d'arriver à comprendre la relation de comité de village (ou *tajmaet*) avec le trousseau de la mariée et dans quelle mesure le comité de village dans la commune des Ait Bouaddou se sert d'appareil juridique local pour le contrôle et la gestion des situations de trousseau de la mariée.

1-Présentation de la loi coutumière limitant les frais de mariage :

Cette loi de limitation des frais de mariage est faite le 29 juillet 1993 au village d'Ait Djemâa, par les représentants des comités de villages des Ait Bouaddou, (Ait Amar, Ibadissen, Ait Djimâa, Ait Mâalem, Ait Iran, Ait Ouelhadj). L'intérêt social de ce genre de loi est d'instaurer une certaine égalité chez tous les villageois de la commune actuelle des Ait Bouaddou dans les frais et les dépenses à l'occasion des mariages. Et d'éviter par là les disparités sociales qui peuvent nuire à la cohésion collective des groupes.

Ces limitations des frais de mariage concernent toutes les étapes de la fête de mariage ; depuis les fiançailles (*lemlak*), jusqu'à le dernier jour (*agam n teslit*). Nous allons montrer ci-après comment cette loi coutumière est dictée sur toutes les étapes qui concernent les mariages :

1-a- Les fiançailles (*lfatiha*) :

Les limitations des frais des fiançailles sont :

- Le droit de voir (*tizrit*), fixé à 1000 da pour la mariée.

¹Voir Malika Assam, « Les « règlements intérieurs » de village en Kabylie : entre maintien d'un droit coutumier et dynamiques nouvelles des communautés villageoises », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 141 | 2017, vol 141, p.235-258.

- La dot (*tuččit*), à 50 da.

Dans le cas où la cérémonie des fiançailles est célébrée publiquement le fiancé doit offrir à sa fiancée les objets suivants :

- Une robe kabyle
- Un foulard
- Une foudha
- Une paire de chaussettes ou bas
- Une paire de souliers

1-b- La visite après les noces

La loi coutumière fixe ce que doit ramener la famille de la mariée lors de la visite chez cette dernière au lendemain des noces à :

- 02 coffins de friandises.

1-c- Le jour de henni :

La loi coutumière fixe ce que doit offrir le marié à la mariée lors de la cérémonie du henni; il s'agit des objets ci-après :

- 01- valise
- 05 – gandouras
- 04 – foulards.
- 02 – foudhas
- 02 – paires de chaussures
- 03- paires de chaussettes
- 02- paires de draps

La loi coutumière fixe également ce que doit offrir le marié à la famille de la mariée :

- Une valeur de 15kg de viande
- Une valeur de 50kg de semoule
- Une valeur de 05L d'huile

1-d- Le trousseau de la mariée

Le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou a été fixé par la loi coutumière aux objets ci-dessous :

- 01- valise
- 01- malle
- 02- tapis
- 04- couvertures
- 05- gandoura
- 02- foulards
- 02- foudhas
- 02- paires de chaussures
- 02- paires de chaussettes
- 02 ceintures
- 02- couvre-lits
- 02- paires de draps
- 02- oreillers
- 02- corbeilles

Les articles ci-dessous doivent être visibles le jour de mariage, comme le dicte la loi coutumière liée à la limitation du trousseau de la mariée :

- 02 – valises
- 01- malle
- 04- couvertures
- 04- paires de draps
- 02- couvre-lits
- 02- oreillers
- 02- corbeilles

2- l'application de la loi de trousseau**2-a- La loi de trousseau**

Cette loi coutumière de limitation de trousseau de la mariée existe à Ait Bouaddou depuis 1986, notamment dans les deux villages Ait Ouelhadj et Ait Mâalem, En 1993 les représentants du comité de village Ait Mâalem ont diffusé cette loi à travers tous les comités

des villages d'Ait Bouaddou pour qu'elles deviennent par la suite une loi coutumière générale à tous les villages des Ait Bouaddou. À ce propos Ali et Kadar des membres de comité (tteman) disent dans leurs témoignages respectifs :

Kader du village Ait Ourlhadj :

« Nekkni leqanun-agi nufat-id yella si zik, meqbel ad kecmaḡ akk ar tejmaet llan xeddem iy-s imezwura-nay, akken deg seggasen n 80 »

Ali du village Ait Mâalem :

« Leqanun-agi nekkni yurnay yebda-d seg ussgas n 1986, seg imiren inebda nexxdem-iyi-s, d nekkni it yessawḡen ar tudrin akk tiyaḡ deg At Buwaddu »

Cette loi coutumière est faite pour mettre un ordre égalitaire entre toutes les mariées, et dans le souci d'éviter les déférences sociales entre villageois. Avec cette loi il y aura un seul trousseau pour toutes les mariées des différents villages des Ait Bouaddou et ce quel que soit leur origine et leur statut social. Toutefois, pour celui qui voudrait faire plus de ce qui est fixé dans cette loi coutumière, il pourrait le faire après la fête de mariage et dans la discrétion la plus totale. C'est ce que nous confirme Ali membre du comité de village Ait Mâalem, dans son récit de témoignage :

« ayyar id-nexxdem leqanun-agi, tamzwarut deg yiwen akkeni n lewaqt rran deg sawen, ça commence trop, les classes sociales ad ttbanent, donc nenna-d ayyar ur yettili ara le trousseau d yiwen pour tout le monde, ama d le riche ama d le pauvre, parce que même le trousseau-agi llan wid ur s nezmir ara donc mi ara ad yili juste quelques articles, ḡas ad yili ur sen tezmirḡ ara ad ilin leḡbab nay la famille ar ktn-id-yessawḡen, syen d akkin win yesean yelli-s ad teddu d tislit ma yezmar ma yehwa-yas ad as yefek axxam. Donc anct-agi juste akken ad nesḡdel gar teslatin »

2-b- Le moyen de diffusion de la loi coutumière villageoise :

Généralement la diffusion de la loi coutumière des villages des Ait Bouaddou se fait dans une assemblée générale de chaque village, où tous les habitants sont présents. Dans cette assemblée les représentants du comité de village annoncent verbalement le règlement devant tous les présents qui l'approuvent, par un vote qui se fait sur place, dans l'assemblée, à

mainlevée pour ceux qui sont d'accord avec la loi. Dans le cas où tout le monde est d'accord avec cette dernière. Elle est soumise aussi à l'enrichissement par les villageois présents à cette assemblée générale : on propose de lui ajouter ou de lui soustraire quelques articles. Après discussion et approbation par l'assemblée des villageois cette loi coutumière sera mise en œuvre et en application. À ce propos, Belkacem président du comité de village Ibaddissen, nous témoigne :

« Nekkni amek i nexdem i wakken an xebbar at taddart af lqanun-agi, d'abord ad d-nejmae le comité waħed-s ad mesefhamn, imiren ad siwlen pour une assemblée générale, anda ara ħeħren akk wat taddart, dinna le comité ad –id-iyar le règlement, lyaci ad walin ma yella acu ixxusen nay izaden at id arnu. Donc di l'assemblée izzaren kullec »

On trouve d'autres villages qui gardent la liste des articles contenus dans la loi coutumière qui limite le trousseau chez les représentants des comités de villages, sous forme d'un document écrits (voir dans les annexes). À l'occasion d'une cérémonie de mariage, le père de la mariée demande cette liste aux membres de comité de son village, comme le témoigne Kader un membre du comité de village Ait Ouelhadj dans ce témoignage :

« Mkul mi ara ad yeħdar ad yefek yiwen tiselit, ad-d-yass ar tejmaet, ad as n yini i tteman ad as-d-fken la liste-agi »

Le village Ait Amar utilise un moyen de diffusion de la loi coutumière différent des autres villages. La liste qui fixe les articles délimitant le trousseau de la mariée est remise à un habitant détenant un cyber dans le village, toute personne qui a besoin va l'imprimer dans ce cyber. Pour cette question Amirouche président du comité de village Ait Amar (lamin n taddart) dit :

« Nesea yiwen di taddart isea a cyber, mkul mi ara teddu teslit ad truħ ad imprimé la liste-agi »

3- Les sanctions : (lexṭya)

Des sanctions pécuniaires sont infligées à toute personne du village qui ne respecte pas cette loi coutumière liée à la limitation du trousseau de la mariée. Ces sanctions pécuniaires sont différentes d'un village à un autre. Il y a des villages qui pratiquent ces sanctions en argent d'une valeur de 5000da, depuis que cette loi existe à nous jour. Tandis que d'autres

villages, la sanction, pour le non respect de la loi coutumière pratique d'une manière symbolique et religieuse, par malédiction divine (*daewsu n tadtart*). C'est ce qui nous confirme Juba membre du comité de village Ait Djimâa lorsqu' il dit :

« Nekkni di tadtart-nay ma yella win it eddan i leqanun at nexti s
5000 da »

Zohra l'une des mariées qui n'ont pas respecté la loi de trousseau dit dans son témoignage :

«Nekk gema d netta is nyenan anxelles lextiya, weltma ur tettawi ara s
leqanun, donc ixelles ifkan-as 5000da ar tajmaet »

4- Le système du contrôle du trousseau de la mariée :

Dans le passé, il y a eu toujours le contrôle de trousseau. Le jour de la fête de mariage, les membres du comité de chaque village des Ait Bouaddou procèdent au système de vérification du trousseau de la mariée. Le comité choisit deux de ses membres, le jour de mariage, pour aller vérifier le trousseau avant que la mariée sorte du domicile de ses parents. C'est ce que nous confirme Ali membre du comité de village Ait Mâalem dans son témoignage :

« Zik mi id-yebda kan leqanun-agi, nella nettceggie wid ara
yeqqaren, ass n temyra ad neddem sin s le comité ad ruhen yer
uxxam n temyra, meqbel ad ttefay teslit ad walin le trousseau-is. Ma
yella acu izaden ad tuxtïn bien sûr. Mais tura ulac wid ay tteqaran,
imi leqanun-agi yuyal d leada, d at tadtart ad itteruhen ad seqqsayen
af la liste-agi »

Mais aujourd'hui, il n'y a plus ce système de contrôle assuré par la tajmâat du village. Cette loi coutumière est devenue à force du temps une tradition villageoise que la plupart des villageois des Ait Bouaddou la respectent et le pratiquent. À ce propos, Belkacem témoigne :

« Nekkni ur nettceggie ara parce que dagi yurnay lyaci sean neyya,
tkakrun, dayen taggaden ddaewesu beaucoup plus, donc bab n temyra
d netta ar-d-yasen ar le comité as nyini fket-iyi-d le règlement ad
ixdem iyes »

Au temps actuel, il ya toujours des villages qui contrôlent le trousseau de la mariée le jour de la fête de mariage, c'est le cas du village Ait Djimaâ. Le jour de la fête du mariage, et avant que la mariée sorte du domicile de ses parents, les membres du comité de village ont un mission d'aller vérifier le trousseau de la mariée. C'est ce que nous confirme Juba dans son témoignage :

« Nekkni ar tura nettceggie des membres du comité ass n temyra akken ad qqaran le trousseau n teslit mi ara d yeffay »

5- Le respect de cette loi coutumière :

On trouve que cette loi coutumière fixant le trousseau de la mariée dans les villages des Ait Bouaddou n'est pas toujours respectée de toutes les mariées. Ainsi, nous constatons que beaucoup de mariées refusent d'appliquer cette loi coutumière et ce pour des différentes raisons. Il y a des mariées qui voient que ce qu'il a dans la liste de la loi coutumière qui limite les objets de trousseau est insuffisant. À ce propos Karima mariée en 2010 nous dit :

« Ur iwwiɣ ara ar laḥsab n lqanun, axaṭar drus igellan di lqanun-nni, yerna imiren ur ẓeyren ara ddaewa, yerna ar berra n taddart, yecmet ad tawi teqciɛt ar laḥsab n lqanun-nni, ixkus yerna yecmet. Lqanun-nni n zik ur ibeddel ara, lant deg-s lecɣal ur ten-tsexdamɗ ara am iqqaciren »

Nous pouvons trouver des familles qui refusent de faire sortir leurs filles, le jour de la fête, accompagnée de son trousseau qui doit respecter la loi coutumière de trousseau, Car il s'agit des familles aisées dont le trousseau de la mariée est beaucoup plus ostentatoire. C'est dans ces situations sociales où des familles dans des villages des Ait Bouaddou refusent en effet d'appliquer et de respecter cette loi coutumière. Zohra, une mariée de l'année 2010 du village Ait Djimâa, nous livre son témoignage :

« Nekk ur iwwiɣ ara ar laḥsab n lqanun, ugin watmaten-iw, nnan-as ad tawi akk ayen thegga ; dya yiwen deg-sen yenn-as ḥaca tagi inesa ur tettawi ara s leqanun, ayen ilaq ad tawi ad tawi ass n tidtin, azekka-in ur snettenarnu ara ».

Nous pouvons constater dans le terrain de notre enquête des familles qui voient cette liste des objets de trousseau est un peu excessive et qu'elles n'arrivent pas à les fournir, vue leur situation sociale. C'est le cas de Lylya L du village Ait Mâalem et mariée en 2022 elle raconte son cas :

«Ur iwwiyy ara ar laḥsab lqanun. Yella acu izegday af ayen id-nnan.Yellaacu isneqsay, iwwiyy ar laḥsab n tezmart-iw, akka am tequndyar akked lefwadi ur sawḍay ara ayen yellan di leqanun».

6-Les profils des membres de comité :

Les membres de comité	Age	Village	Profession	Niveau d'instruction	Le statut dans le comité	Les années de travail dans le comité	Situation familiale
Amirouche	57 ans	Ait Amar	Agent de sécurité	Primaire	Président (Lamin)	6 ans	Marié
Juba	26 ans	Ait Djimaâ	Etudiant	3ème année licence	secrétaire	4 ans	Célibataire
Belkacem	50 ans	Ibadissen	Agente de sécurité	2ème année lycée	Président de comité	17 ans	marié
Ali	72 ans	Ait Mâalem	Agriculteur	Universitaire	Membre (tamen)	4 ans	Marié
Kader	70 ans	Ait Welhadj	Chômeur	Illettré	Ttamen	25 ans	Marié

Ce tableau nous montre les différents membres des comités des villages des Ait Bouaddou qui nous ont témoigné sur la loi coutumière qui limite le trousseau de la mariée. Nous constatons trois générations dans ces membres des comités de villages :

- une génération des 70ans (70 et 72 ans)
- une génération des 50ans (50 et 57 ans)
- et de 26 ans

Le niveau d'instruction est différent entre ces membres du comité de villages :

- un illettré : le cas de Kader
- un niveau primaire : le cas d'Amirouche
- un niveau secondaire ; le cas de Belkacem
- 2 niveaux universitaires ; le cas de Juba et de Ali

Pour la profession est aussi différente chez les membres des comités des villages des Ait Bouaddou ; la majorité travaillent, d'autres retraités et un seul est encore étudiant.

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons présenté la loi coutumière des villages des Ait Bouaddou qui limite les frais de mariage, les fiançailles et la cérémonie de la fête de mariage et également le trousseau de la mariée. Cette loi coutumière promulguée et gérée par les comités de villages, vise à assurer la cohésion du groupe et dissimuler les différences sociales dans les villages des Ait Bouaddou.

Cette loi coutumière est appliquée dans certaines circonstances concernant le trousseau de la mariée, sous peine de sanction d'ordre pécuniaire ou morale. Mais il y a aussi des moments où cette loi n'est pas respectée et surpassée d'une manière très discrète par certaines mariées.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Au terme de notre travail, nous avons tenté d'analyser et décrire les rituels de fête de mariage, notamment le trousseau de la mariée dans la région d'Ait Bouaddou.

Notre cadre méthodologique ainsi que notre travail de terrain, nous ont permis d'analyser la nature, le fonctionnement ainsi que l'évolution du trousseau de la mariée dans les villages d'Ait Bouaddou.

Au terme de notre analyse, nous avons conclu que la fête de mariage dans la région d'Ait Bouaddou est différente entre le passé et le présent. Ainsi, plusieurs rituels ayant existé dans le passé ont disparu aujourd'hui et d'autres ont subi des changements radicaux et légers. On constate aujourd'hui que le mariage se situe entre la tradition et la modernité.

Notre recherche montre que le trousseau de la mariée est varié d'une mariée à une autre, d'une famille à une autre, et d'une période de temps à une autre. Le contenu de trousseau est passé par plusieurs changements à travers le temps de 1975 à 2022.

Le trousseau de la mariée se prépare par des formes différentes d'une mariée à une autre. Chaque mariée a ses points de base dans ses préparations, dictés par plusieurs critères dont nous notons les traditions, le regard de la société et les besoins de la mariée pour sa nouvelle vie conjugale. Les durées de temps des préparations du trousseau ne sont pas les mêmes pour les cas étudiés. Chaque mariée prépare son trousseau dans une durée de temps variée qui peut prendre quelques mois ou de quelques années. Les moyens et les démarches entreprises pour la constitution du trousseau chez les mariées des villages des Ait Bouaddou sont également variés : nous retenons en moins trois parmi eux, les achats, la transmission et les cadeaux.

Dans notre étude, nous avons abordé la loi coutumière des villages des Ait Bouaddou qui limite les frais de mariage et également le trousseau de la mariée. Cette loi sur le trousseau de la mariée est adoptée par les comités de villages de la commune des Ait Bouaddou dans le but d'instaurer une égalité entre toutes les mariées et d'éviter surtout les différences sociales.

Notre étude reste une ébauche de recherche en socio-anthropologie, beaucoup de questions liées au trousseau de la mariée méritent d'être approfondies dans des études futures.

Agzul s tmazight

Di leqdic-agi nney, ad d-nawi awal yef tmeɣra n zwaǧ d wansayen i t-id yettafaren, laɣya leḥwal n teslit di temaɗt n At Bu Waddu, gar yiseggasen 1975/2022.

Lqedic-agi nney nebɗa-t yef semmus yixfawen, deg yixef amenzu nemmslay-d yef tesnarrayt i neɗfer akken ad d-nawi issalen nḥewaǧ di trzrawt-nney ama deg wannar ama di tyuri n yidlisen, deg-s nefka-d awalen igejdalen n tezrawt-nney d tumkrist.

Ixef wis-sin, nemmeslay-d yef tmeɣra n zewaǧ ger zik d tura, di tyiwant n At Bu Waddu, seg wass n lemlak alma d ass tigmin n tselit, nesban-d akk amgired i yellan deg wansayen gar zik d tura.

Ixef wis kraɗ, deg yixef-agi newwi-d awal yef yimsulɣa, nefka-d kra n yisallen yef teslatin iyer d negmer amud nney.

Ixef wis ukkuz, deg yixef-agi, nemmeslay-d di tazwara yef leḥwali tettawi teslit seg ussgas n 75 yer 2022 syin nenna-d amek i d-yettili usewjed-nsen almend n wansayen, timetti, d lmeḥwiǧat n teslit. Yer taggara nekfa-t s ussarwes gar wayen tettawi yal teslit almend n uswir ammetti n yal yiwet, d ubeddel id-yellan seg 1975 yer 2022.

Ixef wis semmus, deg yixef-agi nemmeslay-d yef leqwanen i texddem tɣumaɛ n tufrin ntyiwant n At Bu Waddu yef tmeɣra n zwaǧ, laɣya lqanun i yef msefhamen ttemman n tudrin n temnaɗt-agi yef leḥwal ara tawi teslit. Nebder-d melmi, iwacu d-yeffey lqanun-agi syin nemmeslay-d yef wid i ay-d-yefkan tamuɣli talqayant yef leqwanen-agi.

Bibliographie

Ouvrage :

- Ait Amar Ou Said Yamina. *Le mariage en Kabylie*, F D B, Fort National, 1960
- Bourdieu Pierre, *Esquisses d'une Théorie de pratique : précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Seuil, Paris 1980
- Durkheim Emile, *La sociologie de la famille*, Minuit, Paris, 1888.
- Hanoteau Adolphe et Letourneux Aristide, *La Kabylie et les Coutumes kabyles*, Bouchéne, Paris, 2003.
- Lacoste-Dujardin Camille, *Des Mères contre les femmes : Maternité et patriarcat au Maghreb*, La Découverte, Paris, 1986.
- Laoust-Chantréau Germaine, *Kabylie côté femmes : la vie féminine à Ait Hichem 1937-1939*, IREMAM/CNRS, Aix-en Provence, 1990.
- Lapassad Georges, *Vocabulaire de psychosociologie*, CAIRN-INFO international, 2002 actualites.caim.info
- Deketele Jean-Marie et Rogiers Xavier, *Méthodologie de recueil d'information*, 4ème édition de Boeck université, Bruxelles, 2009.
- Quintin Jean-Jacques, *Analyse de données qualitatives Outils de production de données qualitatives et méthode d'analyse*, MCF- Université Lumière Lyon 2, 2012.

Articles

- Assam Malika, « Les « règlements intérieurs » de village en Kabylie : entre maintien d'un droit coutumier et dynamiques nouvelles des communautés villageoises », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 141 | 2017, vol 141, p.235-258.
- Boisnard Magalie, « Le Mariage en Kabylie », *Revue indigène*, t.II, 173-177, 1907
- Chikh, Slimane « Ibadisme et société : La délibération des Azzaba de Beni Isguen », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1979, Tome XVIII, Ed. C.N.R.S., Paris, 1980.

Dictionnaire :

- Akoun André et Ansart. Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999.
- Boudon Raymond et Bourricaud François, *Dictionnaire Critique de la sociologie*, PUF, Paris, 1982.

- Boudon Raymond, Cherkaoui Mohamed, Lécuyer Bernard-Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, 3^{ème} éditions PUF, Paris, Avril 2003.
- Lacouste-Dujardin Camille, *Dictionnaire de culture berbère en Kabylie*, La Découverte, Paris, 2005.
- Perrin Michel, Tripier Pierre, Gresle François, Panoff Michel, *Dictionnaire des sciences humaines*, Nathan, Paris, 1992.

Mémoires :

- Chaouadi T& Si Moussi Y, *Le Rituels festif du mariage dans la région de Mâathka*, Mémoire de Master, Anthropologie du patrimoine et de la culture amazigh, UMMTO 2016/2017.
- KinziAzedine, *Tajmâat du village Lqelâa des Ait Yemmel, étude des structures et des fonctions*, Mémoire de magister, UMMTO, 1998.
- Lekadir Farid, *Monographie du village Ait Ouelhadj commune d'Ait Bouaddou*, Mémoire de Licence, LCA, UMMTO, 2009/2010.

Sources :

- Faculte-Anthropologie, an.Fr/anthropologique
- Acadimie de Strasbourg, <https://pedagogiqueac.strasbourg.fr>
- Ooreka, <https://justice.ooreka.fr>

Annexes

Annex 1 : le guide d'entretien

Guide d'entretien 1 ; Pour les mariées

- 1- Vous vous nous présentez : votre âge, profession, niveau d'instruction, votre situation familiale (mariée, divorcée, veuve, mariée avec enfants, sans enfants, etc....)
- 2- Le nombre des sœurs et frères : combien et leurs professions ?
- 3- Son classement dans la famille
- 4- Le travail du père et de la mère
- 5- L'âge du mariage
- 6- L'année de mariage
- 7- Vous êtes de quelle village, et vous êtes mariée dans quelle village ?
- 8- Racontez nous un peu sur votre mariage et vous fiançailles
- 9- Est ce que c'est un mariage interne ou externe à la famille, adrum, village ?
- 10- Combien de temps vous ont pris les préparations de votre trousseau ?
- 11- Est ce que vous avez respecté les lois du village limitant le trousseau de la mariée ? Si non pourquoi ?
- 12- Les préparations de trousseau sont basés sur quoi (tradition, regarde de la société, les besoins) ?
- 13- Qui vous avez constitué votre trousseau ? Racontez ?
- 14- De quoi est constitué votre trousseau ?
- 15- Quels sont les objets les plus chers dans votre trousseau ?
- 16- Qui vous a aidé pour la constitution du trousseau ?
- 17- Combien de valises avez-vous amenées quand vous êtes mariée ?
- 18- Quelle est la tenue que vous avez portée le jour d'asedar *n teslit* ?
- 19- Quelle est la tenu que vous avez porté le jour de mariage et le jour de henni ? Est-ce que c'est le mari qui vous les achetés ?
- 20- Est-ce que vous a mis ce que le mari et sa famille vous ont apporté depuis les fiançailles dans le trousseau ?
- 21- Combien de temps a duré vos fiançailles ?
- 22- Quel sont les objets achetés par le père ?

- 23- Quel sont les objets achetés par la mère ?
 - 24- Quel sont les objets achetés par les frères et sœurs ?
 - 25- Quel sont les objets achetés par le mari et votre belle- famille ?
 - 26- Quel sont les objets achetés par les cousins, oncles, et amies ?
 - 27- Quel sont les cadeaux qui vous ont été offerts ? Précisez quelle personne ?
 - 28- Quels est le meilleur cadeau que porte votre trousseau ? C'est quoi et offert par qui ?
 - 29- Pour les divorcés, est ce que vous avez récupéré tout votre trousseau ? Si oui, Comment ? Si non, pourquoi ?
 - 30- Pour les remarier :
 - 31- C'est quoi la différence entre votre premier trousseau et votre deuxième ?
- Votre mot de la fin

Guide d'entretien 2 : Pour les membres des comités de villages

- 1- Vous vous présentez : âge, profession, niveau d'instruction, situation familiale (marié ou non)
- 2- Depuis quand que vous êtes dans le comité de village ?
- 3- Comment étés vous dans le comité ?
- 4- C'est quoi votre statut dans le comité de village (tamen, président, secrétaire, trésorier,) ?
- 5- Est-ce que vous pratiquez la loi sur le trousseau de la mariée? Si oui pourquoi cette loi ?
- 7- Est-ce que cette loi concerne toutes les mariées du village ?
- 8- Comment vous faites cette loi ? Et pourquoi ?
- 9- Quel est le moyen de diffuser cette loi pour les villageois ?
- 10- Cette loi est-elle écrite ?
- 11- La dernière loi remonte à quelle année ?
- 12- Est-ce que votre village a l'habitude de faire ces lois ? Si oui racontez nous comment ?
- 13- Est-ce que vous envoyez des personnes qui vont vérifier le trousseau ? Si oui racontez nous comment ?
- 14- Qu'est-ce que vous faites pour celui qui n'applique pas cette loi ?

15- Est-ce que vous avez une version papier de vos lois ? (récentes et anciennes)

16- Depuis quand cette lois excite ?

17- Y-a-t-il des différences entre les lois d'aujourd'hui et celles d'autrefois ? Si oui quelles sont les différences ?

18- Quels sont les problèmes de l'application de cette loi dans votre village ?

Votre mot de la fin.

Anexxe 2 : la loi de limitation des frais de mariage

DES COMITES DU VILLAGE
DU DOUAR D'AIT BOUADDOU
COMMUNE D'AIT BOUADDOU

**AVIS A L'ATTENTION DES VILLAGEOI
DU DOUAR D'AIT BOUADDOU**

OBJET : Limitation des frais de mariage

- Vu l'inflation actuelle, le marchandage dont fait objet le mariage, la concurrence à la hausse caractérisant la cérémonie.
- Vu la situation oriente qui fait que l'on se ruine en se mariant.

Les représentants des comités de village du Douar d'Ait Bouaddou se sont réunis le 28 juin 1993 à Ait Djemaa et ont décidé l'unanimité de limiter les frais de mariage au strict minimum.

Cela de « THIZRI » jusqu'à « AGAM N'TESLIT ».

1. THIZRI (1^{er} accord) = 1.000.00 DA pour la mariée.
2. TUCCIT (la dot) = 0.70 DA ou 50 DA (au choix du tuteur de la mariée)
3. L'HENNI : le colportage de nourriture est strictement interdit.
4. Visite de la famille de la mariée au lendemain des noces :
02 couffins de friandises (fantaisie) sont tolérés, tout surplus est interdit.
5. Le trousseau de la mariée :

AU FRAIS DE LA FAMILLE DE LA MARIEE	AU FRAIS DE LA FAMILLE DU MARIE
01- Valise	01- Valise
01- Malle (assendug)	05- Gandouras.
02- Tapis	04-Foulards (tahendith)
04- Couvertures	02-Foutas.
05- Gandoura	02- Paires de chaussures.
02- Foulards (amendil)	03- Paires de chaussettes.
02- // (tahendith)	02- Paires de draps.
02- Foutas	
02- Paires de chaussures.	
03- Paires de chaussettes.	
02- Ceintures.	
02-Couvre -lits.	
02-Paires de draps (thimlehfine)	
02-Oreillers.	
02- Corbeilles (iqcwalene)	

6. Effets qui doivent être pris (visibles) le jour du mariage :

- 02-Valises
- 01-Malle.
- 04-Couvertures.
- 04-Paires de draps.
- 02-Couvre-lits.
- 02-Oreillers.
- 02-Corbeilles (iqcwalene).

7. Ce que la famille de l'époux (le mari doit acheter ou payer) :

- Une valeur de 15 kgs(quinze) de viande.
- Une valeur de 50 kgs (cinquante) de semoule.
- Une valeur de 05 L (cinq) d'huile.

8. LEMKABRA

- 100 DA pour la mère de la mariée.
- 100 DA pour chacune des deux grands mères.
- 50 DA pour chaque tente paternelle et maternelle.
- 50 DA pour chaque sœur.
- 10 DA pour les autres femmes.

9. AGAM N'TESLIT : même procédure que henné.

10. L'FATEHA : (Fiançailles).

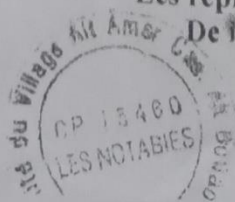
Au cas où cette cérémonie est célébrée, le fiancé offre à la fiancée au maximum :

- 01 Robe.
- 01 Foulard.
- 01 Paire de soulier.
- 01 Paire de chaussette ou bas.
- 01 Foutas.

En cas de rupture, quelle que soit la cause, ce trousseau n'est ni restitué ni remboursé.

Ce présent règlement sera affiché dans chaque village du Douar et entrera en vigueur à compter du 01 Juillet 1993.

Fait à Ait Bouaddou, le 29 Juin 1993
Les représentants des comités de village
De la commune d'Ait Bouaddou



Annexe 3 :Photos



Photo n°1 : la malle (asenduq)



Photo n°2 : les bijoux kabyles (lefta)



Photo n°3 : Corbeille (aqcwal)



Photo n°4 : le panier de marié (ađelæ n yesli)



Photo n°5 : le trousseau de la mariée



Photo n°6 : la mariée porte le hayek



Photo n°7 : la robe kabyle de Ouadhias (taqndurt n leḥni)



Photo n°8 : la sortie de la mariée sous la protection de son père (ad teedi daw lenaya n baba-s)



Photo n°9 : le cortège de la mariée



Photo n°10 : Le groupe musical (iđebalen)



Photo n°11 : la mariée va à la fontaine (agam n teslit)



Photo n°12 : le plat traditionnel (irekmen)